

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

6^e SÉANCE

Séance du mercredi 7 juin 1995

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. Procès verbal (p. 613).
2. Décès d'anciens sénateurs (p. 613).
3. Candidatures à des organismes extraparlimentaires (p. 613).
4. Démission de membres de commissions et candidatures (p. 613).
5. Situation en ex-Yougoslavie. - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 613).

MM. Alain Juppé, Premier ministre ; Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères ; Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.

PRÉSIDENCE DE M. ERNEST CARTIGNY

MM. Charles Millon, ministre de la défense ; Charles Lederman, Guy Penne, Guy Cabanel, Michel d'Aillières, Jacques Golliet, Jacques Habert, Christian de La Malène.
M. le ministre des affaires étrangères.

6. Nomination de membres d'organismes extraparlimentaires (p. 637).
7. Nomination de membres de commissions (p. 637).
8. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 637).
9. Communication de l'adoption définitive de propositions d'actes communautaires (p. 638).
10. Dépôt de questions orales avec débat portant sur des sujets européens (p. 638).
11. Dépôt d'un projet de loi (p. 639).
12. Dépôt d'un rapport d'information (p. 639).
13. Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 24 mai 1995 (p. 639).
14. Communication de M. le président (p. 639).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance précédente a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de nos anciens collègues :

- M. Pierre Bouneau, qui fut sénateur des Landes de 1965 à 1983 ;

- M. Marcel Boulangé, qui fut sénateur du Territoire de Belfort de 1948 à 1971 ;

- Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, qui fut sénateur de Seine-et-Oise de 1946 à 1958.

3

CANDIDATURES À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses représentants au sein de plusieurs organismes extraparlimentaires.

La commission des affaires économiques et du Plan a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. François Gerbaud comme membre titulaire du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

La commission des affaires culturelles a fait connaître à la présidence qu'elle propose les candidatures de M. Adrien Gouteyron comme membre titulaire et de M. François Lesein comme membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires.

Ces candidatures ont été affichées et seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition à l'expiration du délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

4

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS ET CANDIDATURES

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Roger Besse comme membre de la commission des affaires économiques et du Plan et celle de M. Jacques

Sourdille comme membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

5

SITUATION EN EX-YOUGOSLAVIE

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, relative à la situation en ex-Yougoslavie.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de faire le point de la situation qui s'est créée en Bosnie voilà maintenant une dizaine de jours et des initiatives que la France a prises depuis lors, je voudrais en préambule, et avec toute la force de ma conviction, sur un « dossier » – si je puis, sur un tel sujet, utiliser ce mot – que je connais bien, réaffirmer que notre devoir et l'intérêt de la France nous commandaient d'être présents dans l'ex-Yougoslavie.

Je sais que, parfois, on s'interroge sur notre intervention. Mais comment aurions-nous pu laisser, au cœur même de notre continent, pratiquement aux frontières de l'Union européenne, se développer un conflit dont chacun percevait bien quels risques de propagation dans l'ensemble des Balkans il comportait et pouvait imaginer la déstabilisation qui se serait ensuivie ?

Comment aurions-nous pu, vis-à-vis de nous-mêmes et de nos opinions publiques, nous voiler la face devant ce que l'on a appelé le « nettoyage ethnique » – expression horrible ! – devant les massacres de populations civiles, les camps, les crimes de guerre, les violations des droits de l'homme et des droits des peuples ?

La non-intervention – expression venue d'autres temps – eût été une lâcheté et, pour l'Union européenne, une sorte de tache originelle.

C'est la raison pour laquelle la communauté internationale et en particulier l'Union européenne sont intervenues, la France en tête puisque, depuis le début de cette intervention, c'est elle qui a fourni le plus grand nombre de Casques bleus.

Nous sommes intervenus, mais nous ne sommes pas partis en guerre, malgré les appels venus d'ici ou là et les ambiguïtés nées, parfois, du mandat de la FORPRONU.

Nos Casques bleus ont reçu pour mission, pour seule mission, d'aider les populations en détresse, de s'interposer entre les belligérants et de contribuer ainsi à créer les conditions du dialogue et de la négociation.

Pendant deux années, à force de courage mais aussi, hélas ! par le sacrifice de trente-neuf de nos jeunes gens, nous y sommes « globalement » parvenus. Même si cette appréciation peut paraître provocante, je le dis, nous sommes bien parvenus à arrêter le massacre de Sarajevo, à rétablir dans cette ville martyre des conditions de vie qui restent inacceptables mais qui n'ont rien à voir avec celles que nous voyions quotidiennement à la télévision en 1992 ou 1993, avant l'ultimatum, à éviter l'escalade et la contagion dans d'autres régions, qu'il s'agisse du Kosovo ou de la Macédoine, et à maintenir, quelque ténu qu'il soit, le fil de la négociation.

Certes, je l'ai dit à plusieurs reprises dans l'exercice d'autres fonctions devant votre assemblée et devant votre commission des affaires étrangères, notre seul objectif, qui est la paix, n'est pas atteint. Mais à tout le moins avons-nous évité que la guerre n'embrase toute la région.

Ce bref préambule appellerait, certes, bien des commentaires, mais je tenais à énoncer malgré tout ce qui me semble une vérité d'évidence.

Le événements qui sont survenus en Bosnie au cours des deux dernières semaines nous permettent-ils de tenir encore cette ligne et de continuer à parier sur les chances de la paix ? L'heure n'est-elle pas venue de remettre radicalement en question notre politique et les efforts déployés depuis plus de trois ans par ce qu'on appelle la « communauté internationale », communauté un peu sans visage, il faut bien le dire ?

Comme vous le savez, la France n'a pas ménagé ses efforts pour sortir de la situation dramatique dont je vous ai exposé, en d'autres temps, la genèse.

Le Président de la République est entré à deux reprises en contact avec le président de Serbie pour que ce dernier obtienne des dirigeants de Pale la libération de tous les otages. Ces démarches ont d'ores et déjà abouti à des résultats significatifs puisque, au moment où je vous parle, 228 Casques bleus, dont 95 Français, ont pu, en deux vagues, recouvrer leur liberté.

Si je ne peux, comme vous, que partager la joie qu'ils éprouvent avec leurs familles et leurs camarades, je n'oublie pas que 135 Casques bleus, dont 73 Français, restent aux mains des Serbes de Bosnie, qu'ils soient à proprement parler otages ou encerclés avec leur armes par les Serbes.

Après la mise en garde très ferme adressée par les dirigeants français aux responsables de Pale, il a été mis un terme au traitement humiliant dont la vision a révolté la conscience mondiale ; je pense aux images de Casques bleus enchaînés.

Selon les témoignages de ceux qui ont été libérés, les Casques bleus prisonniers paraissent correctement traités et ceux qui sont encerclés, mais qui continuent à disposer d'armes et de vivres, demeurent en contact permanent avec nos forces.

Cette situation est néanmoins inacceptable. Voilà pourquoi le premier objectif que nous nous fixons est d'obtenir la libération complète, immédiate et sans condition de tous les otages restants.

Après le Président de la République, je tiens à rappeler aux dirigeants serbes de Bosnie que nous les tenons pour directement et personnellement responsables du sort de chacun des otages, qu'ils soient Français ou non. Cette mise en garde n'est pas un vain mot, car l'histoire ne s'arrêtera pas dans quinze jours ou trois semaines dans l'ex-Yougoslavie.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Alain Juppé, Premier ministre. Je renouvelle donc mon appel solennel pour que ces dirigeants prennent conscience de l'impasse suicidaire où les conduit un comportement qui bafoue toutes les lois internationales et qui leur interdira de réintégrer la communauté internationale où ils veulent trouver leur place, où ils devraient pouvoir retrouver leur place s'ils rompaient avec les comportements qui sont actuellement les leurs.

Comment pourraient-ils être reconnus comme des interlocuteurs d'un règlement pacifique s'ils continuent à se mettre d'eux-mêmes au ban des nations ?

Nous avons entendu certains de leurs responsables se déclarer prêts à négocier sur la base du plan de paix que nous avons élaboré. De telles intentions ne pourront recevoir de suites tant que des dizaines d'otages continueront d'être détenus et que les bombardements contre la population civile se poursuivront.

Nous utiliserons donc tous les moyens de pression, directs et indirects, dont nous disposons pour hâter le dénouement de ce drame.

Il ne saurait être question de négocier des conditions de quelque nature que ce soit ; je le répète, c'est une libération sans condition et sans délai que nous exigeons. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Notre deuxième objectif, c'est de relancer la négociation entre les belligérants.

Comme vous le savez, le médiateur européen, David Owen, vient de confirmer au Président de la République française, en sa qualité de président de la Communauté européenne, son intention de démissionner, intention dont il avait déjà fait part à son prédécesseur. J'aurai l'occasion de dire personnellement à lord Owen notre reconnaissance pour le travail remarquable qu'il a accompli pendant ces deux années, travail auquel les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne rendront l'hommage qu'il mérite.

Il appartient maintenant à la présidence de l'Union, c'est-à-dire à la France, de désigner celui qui succédera à lord Owen comme coprésident de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. M. le Président de la République française proposera très prochainement à ses collègues une personnalité dont l'impartialité et l'autorité politique sont incontestables.

Je souhaite vivement que nos partenaires américains et russes, qui sont informés de nos intentions, sachent que ce nouveau représentant de l'Union européenne aura à cœur de s'appuyer sur le groupe de contact, qui réunit, vous le savez, outre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, les Etats-Unis et la Russie.

Chaque fois qu'il sera mandaté pour le faire, ce nouveau médiateur parlera donc au nom de toutes les grandes puissances.

La négociation qui pourra s'engager dès lors que tous les otages auront été libérés à une base. Cette base, vous la connaissez, c'est le plan de paix d'abord élaboré par l'Union européenne, puis repris par le groupe de contact, tel qu'il a été complété et présenté aux parties en décembre dernier.

En l'état actuel, ce plan comporte une carte, mais, nous l'avons toujours dit, cette carte peut être modifiée par accord mutuel des parties. Ce plan – et la France n'est pas pour rien dans ce développement – affirme l'égalité des droits de la communauté serbe de Bosnie et ceux de la fédération croato-musulmane, y compris leurs droits égaux à établir des relations privilégiées avec l'Etat

voisin de leur choix, dans le cadre d'une union Bosnie-Herzégovine décentralisée. Je rappelle que cette possibilité de confédération avec un Etat voisin a été reconnue par Washington à la fédération croato-musulmane vis-à-vis de la Croatie.

Ce plan, enfin, garantit que le retrait des belligérants sur les lignes agréées n'interviendra que le jour où les Serbes de Bosnie et les autorités de Sarajevo seront parvenus à un accord définitif sur la délimitation territoriale et les arrangements constitutionnels. Voilà une base de discussion, voilà la base d'un accord de paix possible qui m'a fait dire que nous étions parfois à quelques doigts de la paix.

S'agissant de la Croatie, où, comme vous l'avez constaté, depuis quelques semaines la tension s'est accrue, les bases d'un règlement existent aussi avec le projet élaboré l'année dernière, projet qui prévoit notamment un statut de très large autonomie politique pour les zones à majorité serbe de la Croatie.

Cette négociation, dont je viens de rappeler les éléments, passe aussi par une condition préalable : un moratoire complet des activités militaires en Bosnie comme en Croatie pendant un délai suffisant pour permettre de renouer les fils de la négociation.

J'en appelle ici non seulement aux Serbes de Bosnie, mais aussi aux Croates et aux Bosniaques pour que s'interrompe enfin le cycle des provocations et des réactions surdimensionnées que nous avons vu se multiplier depuis maintenant quatre ans.

C'est avec une vive préoccupation que j'ai appris lundi que les forces croates de Bosnie avaient lancé une offensive en direction de la Krajina. Il semble aujourd'hui que cette opération ait cessé.

En la phase cruciale que nous traversons, toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue. Ce message s'adresse à la fois à Zagreb et à Pale.

Une fois les otages libérés, les belligérants doivent accepter que le cessez-le-feu soit renouvelé et respecté en Bosnie pendant un délai significatif dont le nouveau médiateur devra tirer pleinement parti.

Troisième objectif de notre action : renforcer la FORPRONU.

Nous réclamons depuis des semaines un tel renforcement. Je l'avais demandé moi-même dès la fin de l'année 1994. Le ministre de la défense de l'époque s'était personnellement rendu à Washington pour obtenir de nos amis américains des progrès en ce sens. Je rappelle que c'est sur l'initiative de la France que, au début du mois d'avril dernier, une nouvelle résolution du Conseil de sécurité - une de plus ! dira-t-on - avait prévu ce renforcement et demandé au secrétaire général des Nations unies de faire des propositions en ce sens. Elle est, hélas ! restée lettre morte.

Les derniers événements ont mis en lumière que la FORPRONU était vulnérable parce qu'elle était trop éparpillée sur le terrain et que ses moyens étaient insuffisants pour qu'elle se fasse respecter par les parties. Il y a là un cercle vicieux que nous devons briser : nous ne pouvons pas réagir par des frappes aériennes parce que nos soldats sont sur le terrain et nous ne pouvons pas les retirer compte tenu de leur vulnérabilité. Cette situation, qui s'est créée au fil des mois, doit cesser.

Parce que la FORPRONU n'a pas les capacités de remplir sa mission et, en particulier, de protéger les populations civiles des zones de sécurité, les forces bosniaques - on l'a vu à Bihac, mais aussi à Sarajevo - y lancent des offensives contre les Serbes. Ceux-ci

répliquent par des bombardements de terreur et, si la FORPRONU cherche à les en empêcher, ses éléments dispersés constituent autant d'otages - j'allais dire potentiels ; nous avons vu, hélas ! qu'ils étaient bien réels !

Il est donc impératif que, après la libération des otages et dans le contexte diplomatique de négociations que je viens de rappeler, la FORPRONU regroupe ses moyens sur le terrain autant que faire se peut, comme nous n'avons cessé de le réclamer depuis des mois, notamment en obtenant la fermeture des sites de regroupement d'armes lourdes entreposées dans la zone de Sarajevo.

Ces armes, qu'elles soient serbes ou bosniaques, doivent être purement et simplement retirées de la zone d'exclusion, comme cela était d'ailleurs prévu dans la résolution initiale du Conseil de sécurité qui a été prise au moment de l'ultimatum de février 1994.

Pour ce qui est du renforcement des moyens d'action de la FORPRONU, la France a pris l'initiative de réunir samedi dernier, à Paris, les ministres de la défense des pays contributeurs de troupes appartenant à l'Union européenne ou à l'Alliance atlantique.

Cette réunion a été un succès pour l'initiative française puisqu'un certain nombre de décisions ont été prises qui allaient tout à fait dans le sens de nos propositions ; je pense, en particulier, à la création d'une force de réaction rapide constituée principalement par la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Cette décision ne doit pas rester un vœu pieux et nous sommes en train de travailler à sa mise en œuvre opérationnelle.

La brigade que nous avons décidé de constituer aura un commandant français et un adjoint britannique. Elle aura pour mission de soutenir les Casques bleus chaque fois qu'ils auront à faire face à des situations difficiles.

Ces renforts de troupes ne porteront pas eux-mêmes le casque bleu et leurs véhicules ne seront pas peints en blanc comme ceux des Nations unies. Nous tenons à marquer par là la nouveauté par rapport au dispositif existant même si, je le répète, il ne s'agit pas d'engager une opération offensive en Bosnie.

Des discussions sont en cours aujourd'hui même à New York pour définir de manière précise l'articulation de cette brigade multinationale avec l'ensemble du dispositif des Nations unies en Bosnie. Il importe naturellement, en effet, que le commandement opérationnel de l'ONU sur l'ensemble du territoire de l'ex-Yougoslavie puisse assurer la coordination de toutes les initiatives et de toutes les interventions.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, obtenir la libération immédiate des otages, relancer la négociation sur la base des propositions du groupe de contact grâce à la désignation d'un nouveau médiateur et à un moratoire sur les activités militaires, permettre aux Casques bleus d'être enfin respectés sur le terrain, tels sont les axes que le Président de la République a fixés à l'action de notre pays. L'attitude nouvelle, la fermeté prescrite à nos Casques bleus sur le terrain ont permis, je crois, d'infléchir le cours des choses depuis quinze jours.

Permettez-moi, en concluant, d'avoir une pensée pour nos soldats, pour ceux d'entre eux qui, hélas ! ont payé de leur vie l'accomplissement de leur devoir, pour leurs familles, dont la dignité et le courage ont toujours été exemplaires, pour ceux qui sont encore aujourd'hui sur le terrain, encerclés ou pris en otage, ou assumant leur mission dans des conditions d'extrême difficulté à Sarajevo.

La France ne restera en Bosnie pour aider à ramener la paix dans ce malheureux pays que si ses soldats peuvent y conserver leur fierté et leur honneur, qui ont été, hélas ! bafoués au cours des derniers jours. C'est grâce à la déter-

mination dont a fait preuve le Chef de l'Etat que nous sommes désormais sur cette voie. Nos hommes ont besoin de l'appui unanime de la nation, à commencer par le vôtre, mesdames, messieurs les sénateurs, et je suis sûr qu'ils peuvent compter sur vous. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, qui s'exprime pour la première fois devant notre assemblée à ces qualités et que j'ai le plaisir de saluer à cette occasion.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur le président.

Mesdames, messieurs les sénateurs, après l'intervention de M. le Premier ministre, je limiterai mon exposé à la présentation des quelques observations que j'ai pu faire après avoir été plongé, du jour au lendemain, dans la crise bosniaque, à peine arrivé au ministère des affaires étrangères.

Au préalable, je formulerai deux constatations.

D'abord, les Serbes de Bosnie ont commis en se saisissant des soldats de la FORPRONU et en les utilisant, menottés, comme des boucliers humains, des actes odieux que le monde entier a condamnés.

L'action de la France est donc entièrement organisée en vue de leur libération, que nous exigeons sans délai et sans condition. Nous travaillons, par ailleurs, à ce que de tels événements ne puissent jamais se reproduire.

Voilà quelques heures, nous avons eu la satisfaction d'apprendre que cent huit nouveaux otages avaient été libérés, de sorte que ce sont, au total, deux cent vingt-huit otages qui ont été libérés. Toutefois, comme l'a dit M. le Premier ministre, il en reste près de cent cinquante, qui sont soit détenus, soit encerclés dans leurs positions.

Si M. Milosevic a assuré qu'ils seraient libérés dans des délais rapides, je constate que tel n'a pas été le cas pour tous et que des déclarations contraires ont été faites par certains dirigeants serbes de Bosnie. Je répète que, dans ces conditions, il ne faut pas s'attendre à la moindre concession de la part de la communauté internationale à ce sujet.

J'en viens à ma première observation.

L'avenir de l'ex-Yougoslavie nous concerne au premier chef.

Quand je dis « nous », je parle bien sûr, d'abord, de l'Union européenne et, particulièrement, de la France.

S'il en est ainsi, c'est que les territoires de l'ancienne Yougoslavie font partie de notre espace. Ceux qui s'affrontent et qui se combattent sont des Européens ; ceux qui essaient de les séparer sont, pour la plupart, eux aussi de jeunes Européens. Les Croates, les Bosniaques, les Serbes ont au moins autant que les Chypriotes ou les Maltais vocation à s'asseoir, un jour que nous espérons prochain, à la table de l'Union européenne. Il est donc certain que nous avons des devoirs, que ces devoirs sont particuliers quand il s'agit d'une grande nation comme la France, et que notre présence est par conséquent justifiée.

Quand je dis « nous », je parle aussi des Etats-Unis et du Canada. En effet, ce que la présence internationale affirme et défend à Sarajevo, ce sont les valeurs les plus sacrées que nous partageons tous : pour les citoyens, le respect des droits de l'homme et de la vie ; pour les peuples, la légitimité du désir qu'ils ont de vouloir vivre et prospérer en paix dans des frontières sûres et reconnues par leurs voisins.

Quand je dis « nous », je parle aussi de la Russie, qu'il serait absurde et dangereux de prétendre – comme parfois on nous le suggère – tenir à l'écart du règlement de la crise, même s'il est arrivé que le comportement de Moscou soit décevant. Dès lors, je ne puis qu'être heureux que M. Kozyrev ait contribué au succès de la dernière réunion du groupe de contact, et je me félicite de ses dernières déclarations qui datent d'hier soir et qui me semblent aller dans le sens des efforts que nous faisons pour la création d'une force de réaction rapide.

Je pense, enfin, à la communauté internationale, dont relève la responsabilité de fournir le cadre institutionnel de notre intervention et de nos initiatives. A cet égard, ne doutez pas un seul instant qu'un échec de l'ONU serait la marque d'une crise majeure de cette institution internationale. C'est pourquoi la France considère sa participation active au dispositif international comme essentielle. Si le mot de « retrait » a été parfois employé – et je ne le retire pas – c'est non pas parce que la France s'était fixé pour objectif de partir, mais parce que, sous l'autorité du Président de la République, elle entendait faire savoir clairement qu'à la suite de la crise actuelle rien ne pourrait être exactement comme avant.

La deuxième observation que je voulais vous présenter, mesdames, messieurs les sénateurs, est la suivante : il faut, dans cette crise, distinguer clairement le volet militaire et le volet politique, si l'on veut y comprendre quelque chose.

Dans l'imbroglio général, en effet, la confusion menace à tout instant de s'installer dans les esprits. Très souvent, l'opinion publique mélange les deux volets de notre action.

Dans ses mémoires, le général de Gaulle résume d'une phrase son état d'esprit lorsque, en 1945, il part vers l'Egypte : « Vers l'Orient compliqué, écrivait-il, je volais avec des idées simples ». La formule pourrait aisément s'appliquer à l'ex-Yougoslavie où l'enchevêtrement des peuples et des intérêts est, à certains égards, comparable par sa complexité.

Dans ce moment, la France entend précisément rappeler les deux « idées simples » sur lesquelles se fonde l'action de la communauté internationale, singulièrement la sienne, et hors desquelles il n'y aura pas de solution.

D'une part, la solution des problèmes nés de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie ne peut être recherchée et trouvée que par la voie diplomatique. En d'autres termes, la solution sera politique ou ne sera pas ; il n'y a pas d'autre issue.

D'autre part, la FORPRONU n'est pas là pour imposer la paix par la force des armes. Elle n'a pas la charge de créer la paix ; elle est investie de deux missions précises, qui lui ont été imparties par les résolutions du Conseil de sécurité.

Il s'agit, d'une part, d'apporter aux populations civiles éprouvées l'assistance humanitaire dont elles ont le plus grand besoin. Il s'agit, d'autre part, de s'interposer entre les combattants dans des zones précisément énumérées par les institutions internationales.

C'est cela, ce n'est rien d'autre et voilà pourquoi les Casques bleus sont présents à Sarajevo, à Bihac, à Tuzla et dans les enclaves bosniaques de Gorazde, de Zepa et de Zrebrenicka.

Cette distinction entre l'objectif politique d'ensemble et la mission propre et limitée des Casques bleus est capitale.

J'entends bien que certains ont une autre idée en tête : la FORPRONU devrait prendre parti, « écraser l'ennemi », ce dernier étant, vous l'aurez compris, les milices serbes. En somme, la FORPRONU devrait engager le combat sous prétexte de ramener la paix. Une telle attitude serait non seulement une folie meurtrière, mais conduirait à aggraver le conflit jusqu'à le rendre insoluble.

L'ex-Yougoslavie, je le répète, ne retrouvera la paix que par la voie diplomatique et politique.

Cela ne signifie de notre part ni renoncement, ni faiblesse, ni, *a fortiori*, lâcheté, comme je le lis dans certaines chroniques, sous la plume de ceux dont le courage s'arme de celui des autres.

Les sanctions appliquées par la communauté internationale au gouvernement de Belgrade sont là pour le rappeler. Elles sont plus sévères et ont plus de conséquences qu'on le croit généralement, et il n'est pas question d'y renoncer sans contreparties.

La fermeté avec laquelle la communauté internationale n'a cessé d'exiger que le plan de paix pour la Bosnie soit reconnu par tous comme le point de départ de toute discussion entre les parties constitue une autre preuve de sa détermination.

La Serbie-Monténégro doit reconnaître la Bosnie-Herzégovine dans les frontières qui lui sont internationalement reconnues. C'est alors seulement qu'il sera possible de suspendre les sanctions imposées à Belgrade, selon la formule mise au point ces jours derniers, à la demande de la France, par l'ONU. Il n'y a pas, à ce stade, de solution alternative. Nous le disons avec clarté et netteté aux autorités de Belgrade.

Cette reconnaissance ne constituerait, bien sûr, qu'une première étape et devrait être suivie de la reconnaissance de la Croatie, dans ses frontières, par les autorités serbes.

Mais cette première étape franchie devrait ouvrir la voie à une nouvelle initiative en Bosnie, c'est-à-dire à la désignation d'un médiateur en vue d'instaurer un nouveau cessez-le-feu et de réunir autour d'une même table les différentes parties. C'est ce que M. le Premier ministre a évoqué en parlant de la succession de Lord Owen.

Troisième observation : tout cela ne sera possible que si la FORPRONU est mise en état de remplir ses missions. Or tel n'est pas le cas aujourd'hui, et on ne peut que s'interroger sur les raisons qui ont conduit la communauté internationale - malgré les pressions et les incessantes demandes de la France formulées, depuis des mois, par la voix d'Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères - à accepter la configuration actuelle de la FORPRONU.

Dispersée sur le terrain, dépourvue de l'armement approprié, cette dernière est paralysée dans son action et exposée à toutes les initiatives adverses, d'où qu'elles viennent, sans pouvoir réagir.

On connaît le résultat : la FORPRONU est devenue incapable d'accomplir ses missions ; les résolutions du Conseil de sécurité sont violées quotidiennement, à commencer dans la zone d'exclusion de Sarajevo, laquelle n'existe plus que sur le papier ; des contingents de Casques bleus sont ridiculisés ; l'honneur de nos armées est bafoué. Enfin, et c'est un comble, le processus diplomatique lui-même est paralysé.

Mesdames, messieurs les sénateurs, du point de vue de la France, tout cela est fini. En tout cas, ce ne sera désormais plus sans réplique. M. le Président de la République

l'a affirmé avec force à Vannes et M. le Premier ministre vient de le redire à cette tribune : la France est tout à fait décidée à ne plus l'accepter.

MM. Emmanuel Hamel et Josselin de Rohan. Très bien !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Nous espérons qu'au-delà de nos frontières chacun l'aura bien compris !

Notre objectif est de mettre la FORPRONU en état de remplir la mission que nous lui avons confiée, à laquelle nous ne renoncerons pas, et, pour faire cesser définitivement les humiliations, de répliquer aux attaques éventuelles dont elle serait l'objet. La communauté internationale retrouvera sa dignité. Quant à la France, elle a l'intention de se faire respecter.

Les moyens sont les suivants : d'abord, il ne nous paraît pas nécessaire de changer le mandat donné à la FORPRONU. Il suffit d'en adapter l'interprétation en cessant d'interdire *de facto* au commandement des Nations unies de répliquer aux agressions. Nous ne recherchons pas, je le répète, un changement de logique ou d'objectif. Nous exigeons la cohérence.

En revanche, la FORPRONU doit désormais disposer des moyens de son action. A cet effet, il faut réduire sa vulnérabilité en resserrant son dispositif, mais aussi la renforcer. C'est pourquoi nous avons demandé la création d'une force internationale de réaction rapide, présente sur le terrain. Elle est en cours d'élaboration et ses premiers éléments commencent à parvenir sur le terrain bosniaque.

Nous voulons également que soit ouvert un corridor terrestre permanent l'accès à Sarajevo et que soit assurée la sécurité sur l'aéroport. Enfin, nous nous préoccupons de la desserte des enclaves par tous les moyens appropriés.

Tel est le dispositif qui a été retenu par le groupe de contact, qui est composé de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la Russie. Voilà le dispositif dont la mise en œuvre a été élaborée samedi matin par les ministres de la défense des pays contributeurs de troupes de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne sur l'initiative de la France et sous la présidence de M. Charles Millon, dispositif dont je vais m'entretenir ce soir avec Douglas Hurd afin d'examiner les conditions d'une étroite coopération entre la France et la Grande-Bretagne à ce sujet.

Bien sûr, ce dispositif devra être acté sous peu par une décision du Conseil de sécurité afin, je le répète, de modifier la situation de la FORPRONU sur le terrain.

Telle est la politique que conduit la France. Elle est dans la droite ligne de ce qui a été réalisé au cours des mois et des années précédentes. Mais, en nous fondant sur la crise que nous venons de traverser, nous faisons en sorte que la communauté internationale prenne conscience que ce qui s'est passé à Sarajevo est devenu, pour nous en tous cas, définitivement inacceptable et ne sera plus accepté. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Je voudrais conclure, mesdames, messieurs les sénateurs, en abordant deux points.

En premier lieu, je crois profondément que le retour de la paix est possible dans les Balkans, mais il est conditionné par un accord entre les grandes puissances. Or, au cours des dernières années, on a trop souvent vu les uns ou les autres, et parfois les uns et les autres, prendre le parti de leurs protégés présumés. Si l'on veut la paix, il ne faut plus qu'il y ait les amis des Croates, ceux des Serbes, ceux des Bosniaques...

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Telle n'a jamais été l'attitude de la France.

Il faut une volonté commune, objective, uniquement au service de la paix. C'est au sein du groupe de contact que cette volonté commune s'exprime le mieux. C'est pourquoi il faudra le réunir à nouveau pour s'assurer que l'ensemble des puissances qui y participent s'accordent toujours sur la ligne qu'elles ont définie voilà quelques jours.

En second lieu, et c'est l'autre condition pour obtenir la paix ; il faut comprendre la diversité et la complexité des situations sur le terrain de la Bosnie-Herzégovine.

Nous devons être fermes quand il s'agit du respect des frontières en Europe. En effet, sans cette exigence, notre continent serait entraîné vers des risques insoupçonnés. En même temps, nous devons être attentifs à ce que disent et réclament les uns et les autres. Nous devons être imaginatifs et rechercher des solutions qui soient susceptibles de répondre à leurs demandes.

Toute la responsabilité de la Communauté internationale, et toute la nôtre, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est d'être capable de combiner l'énergie commune de notre volonté et notre disponibilité pour répondre aux attentes de ces malheureuses populations qui recherchent désespérément, depuis maintenant quatre ans, le chemin de la paix. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE*).

M. le président. Mes chers collègues, M. Millon, ministre de la défense, étant actuellement retenu à l'Assemblée nationale, il ne prendra la parole devant nous qu'après M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Nous allons donc procéder maintenant au débat sur la déclaration du Gouvernement. Je rappelle que la conférence des présidents a décidé l'organisation de ce débat.

Elle a accordé un temps de parole de quinze minutes à l'orateur de chaque groupe et de cinq minutes pour l'orateur de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

L'ordre des interventions des orateurs sera le suivant :

1. - Groupe communiste ;
2. - Groupe socialiste ;
3. - Groupe du Rassemblement démocratique et européen ;
4. - Groupe des Républicains et Indépendants ;
5. - Groupe de l'Union centriste ;
6. - Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe ;
7. - Groupe du Rassemblement pour la République.

En outre, la conférence des présidents a décidé d'accorder un temps de parole spécifique de quinze minutes au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, auquel je donne la parole.

M. Xavier de Villepin, *président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.* Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chacun comprendra que mes premiers mots soient destinés à rendre hommage, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et, j'en suis sûr, au nom de chacun des membres de la Haute Assemblée, au courage admirable et au dévouement exemplaire des soldats français engagés sur le terri-

toire de l'ex-Yougoslavie. Par ces mots aussi, je veux m'incliner devant la mémoire des trente-neuf soldats français qui ont fait le sacrifice de leur vie pour une mission qui devait être une mission de paix et de protection des populations.

Mais les forces des Nations unies en Bosnie se trouvent aujourd'hui dans une situation inacceptable d'impuissance. Je ne reviendrai pas sur le choc des images intolérables - mais complaisamment diffusées - de nos soldats enchaînés, menottés, et transformés en boucliers humains. Mais ces images resteront douloureusement gravées dans nos mémoires et ont été durement ressenties, je le crois, par tous les Français comme une scandaleuse humiliation et un acte profondément méprisable.

Une réaction immédiate s'imposait. C'est pourquoi nous nous félicitons des initiatives prises par le Président de la République et de la décision d'ordonner aussitôt, par une action militaire, l'assaut du pont de Vrbanja. Cette action n'efface pas tout. Mais elle était nécessaire. Elle constituait un signal de fermeté indispensable face à des agissements révoltants, une réaction conforme à la tradition d'honneur et de dignité des armées françaises.

Mais, de même que la libération de la plupart des otages ne doit en aucune manière conduire à relâcher notre pression, de même l'émotion ne saurait se substituer à une froide analyse de la situation. Ne faisons pas le procès du passé. Mais ces événements étaient-ils réellement imprévisibles ? Je ne le crois pas. Les éléments d'un piège, en quelque sorte parfait, étaient en place dès lors que les forces de maintien de la paix, dispersées et cantonnées dans une mission humanitaire et d'interposition, disposant de moyens insuffisants, se heurtaient à des bellicérants désireux d'en découdre pour assouvir des haines ancestrales. Et la France, parce qu'elle est, sur le terrain, le principal contributeur en hommes, a été la principale victime de ce piège.

Monsieur le Premier ministre, notre commission connaît bien votre action, votre fermeté et votre courage. La France a été, principalement grâce à vous, la plus active sur la scène diplomatique, hors de laquelle, chacun le sait, aucune solution pacifique durable ne pourra être trouvée. Votre détermination, votre ténacité, votre inlassable recherche d'un règlement négocié ont conforté l'attitude sans faille de nos hommes sur place. Elles ont permis - les derniers événements ne doivent pas nous le faire oublier - d'atteindre, hier, des résultats non négligeables, à Sarajevo comme au sein du groupe de contact.

C'est pourquoi je refuse, pour ma part, de croire que tout espoir est perdu. Vous êtes vous-même allé plus loin, monsieur le Premier ministre, en estimant qu'un accord de paix restait à notre portée prochainement. Nous ne demandons qu'à vous croire. Pouvez-vous nous dire, si tel est encore votre état d'esprit aujourd'hui, quels éléments vous paraissent de nature à permettre la concrétisation rapide de cet espoir ?

Il reste, pour l'heure, que le piège que j'évoquais à l'instant s'est refermé sur les contingents de la FORPRONU. Comment les en libérer définitivement ?

Il fallait d'abord - cela a été fait - adresser un avertissement très ferme aux dirigeants de Pale pour qu'ils sachent qu'ils seraient tenus pour personnellement responsables du sort de nos soldats otages.

Il fallait ensuite - cela a été fait par la France et par la Grande-Bretagne - renforcer le dispositif militaire dans la région pour faire face à toute éventualité. La décision, prise samedi dernier, sur l'initiative de la France, de constituer, dans les prochaines semaines, une force de réaction rapide destinée à appuyer les Casques bleus va

dans ce sens. Mais d'importantes questions demeurent posées : la France et la Grande-Bretagne accompliront-elles, une fois encore, quasiment seules l'effort requis ? Les modalités de commandement retenues pourront-elles s'harmoniser aisément avec celles de la FORPRONU ? Les réticences russes à cette initiative ne risquent-elles pas de rejaillir négativement sur le groupe de contact ? Enfin, quant à la signification profonde de la création de cette force de réaction rapide, n'est-ce pas un engagement supplémentaire de la France dans l'imbricatio des Balkans, avec les risques d'engrenage qu'il comporte ?

Il fallait encore - le principe en a été retenu - obtenir l'indispensable révision des moyens de la FORPRONU pour regrouper ses unités, renforcer ses capacités et adapter, si nécessaire, ses missions, afin de la rendre moins vulnérable. La lourde machine des Nations unies s'est saisie du problème. Son secrétaire général, M. Boutros-Ghali, a formulé des propositions. Mais, là encore, d'importantes interrogations demeurent : les mesures indispensables imposent-elles ou non un nouveau mandat que beaucoup jugent nécessaire ? Combien de temps faudrait-il pour mettre en œuvre les décisions prises ? Quelles conséquences pratiques en résulteront pour nos hommes sur place ? Que deviendront, dans cette nouvelle configuration, les « zones de sécurité » et, plus généralement, les fonctions d'interposition et les missions humanitaires qui avaient été jusqu'ici - à tort ou à raison - attribuées à la FORPRONU ?

Il fallait enfin - notre pays s'y est, là aussi, employé - reprendre l'initiative sur le plan diplomatique. Car, j'en ai la conviction, il serait à la fois illusoire et dangereux de dissocier le militaire et le diplomatique. Le seul recours aux armes ne permettra pas de faire émerger une solution durable. Mais, à l'inverse, on ne peut négocier en position de faiblesse. Un accord politique ne pourra ni être obtenu ni être mis en œuvre, face à des interlocuteurs qui semblent - le mot est bien faible - ignorer le respect de la parole donnée, sans la menace crédible de l'emploi d'une force supérieure. Il faut le droit et la force.

Pour relancer le processus diplomatique, beaucoup d'espoirs doivent être aujourd'hui placés - même si ce n'est pas de gaieté de cœur - en M. Milosevic. Car il est vrai que la reconnaissance par Belgrade de la Bosnie et de la Croatie, en contrepartie de la suspension des sanctions économiques imposées à la Serbie-Monténégro, constituerait un élément, peut-être déterminant, vers une solution du conflit dans la mesure où il signifierait le renoncement explicite à la volonté de création d'une « Grande Serbie » par la force.

Quelles seraient cependant les réactions des Serbes de Croatie et, surtout, de Bosnie à la reconnaissance mutuelle attendue ? Comprendront-ils qu'il n'y aura, dès lors, pas d'autre issue qu'un accord négocié ? Ou s'obstineront-ils à n'y voir que la trahison de leurs frères serbes, sous la pression des grandes puissances, au risque de les voir alors exercer des représailles sur les Casques bleus de la FORPRONU ?

J'évoquerai maintenant ce qui a souvent été qualifié de « solution du désespoir », c'est-à-dire la perspective d'un retrait si tous les efforts accomplis venaient finalement à échouer. A cet égard, je souhaiterais formuler trois remarques.

En premier lieu, si nous en étions réduits à cette extrémité, la FORPRONU apparaîtrait finalement comme un obstacle au règlement dont elle devait précisément créer les conditions. La tentation pourrait être forte de nous résoudre à cette solution dans les circonstances actuelles. Mais nous devons, je crois, y résister. La réalisation de ce

retrait, qui concernerait vraisemblablement aussi les autres contingents de la FORPRONU, impliquerait des moyens considérables : les plans de l'OTAN prévoient le renfort nécessaire de 30 000 à 40 000 hommes, même si les capacités de la force de réaction rapide, dont la constitution a été décidée, devraient alors y contribuer. Les risques encourus seraient importants et démontreraient l'inexactitude du prétendu dilemme : tirer ou se retirer. En effet, sachons-le, le retrait pourrait impliquer des actions militaires.

En deuxième lieu, nous devons mesurer la signification politique accablante d'un retrait. Ce serait d'abord la démonstration par l'absurde de l'inadéquation de la politique courageuse menée depuis plus de trois ans. Il est vrai que nous sommes parvenus aujourd'hui au terme d'une logique qui consistait à favoriser un règlement politique sans être prêts à y consacrer les moyens militaires nécessaires. Cependant, retirer nos forces constituerait un terrible constat d'échec pour les Européens, pour les Nations unies, pour l'OTAN et, il faut le dire, pour la France elle-même. Ce syndrome yougoslave compromettrait durablement la capacité de la communauté internationale d'assurer une quelconque gestion des crises qui se multiplient dans le monde troublé de l'après-guerre froide.

En troisième lieu, sur le théâtre même de l'ex-Yougoslavie, les conséquences potentielles ne seraient pas moins inquiétantes. Les belligérants se retrouveraient face à face et le droit du plus fort s'imposerait. Pis encore, le principal succès de la FORPRONU, qui a été d'empêcher l'extension géographique du conflit, notamment au Kosovo et à la Macédoine, pourrait être irrémédiablement compromis. Une contagion militaire dans la poudrière des Balkans ferait alors courir un risque majeur à la sécurité internationale et provoquerait une crise extrêmement grave. C'est, ne l'oublions jamais, le danger principal que nous devons aujourd'hui conjurer dans l'ex-Yougoslavie.

Pour toutes ces raisons, j'approuve pleinement les propos tenus, jeudi dernier, par le Chef de l'Etat, selon lesquels « la sécurité de l'Europe se joue aujourd'hui dans cette région » et « nous n'accepterons pas le retour de la haine ethnique et de la barbarie sur le continent ».

Dans l'immédiat, tout doit être mis en œuvre pour mettre un terme définitif à l'inacceptable détention de nos soldats. Pour y parvenir, comme pour rétablir la paix dans cette région déchirée, pressions politiques et militaires devront être menées de front.

Les événements récents nous rappellent que rien n'est pire que d'affirmer des principes sans avoir la volonté et les moyens de les mettre en œuvre. Face à des hommes déterminés ayant des buts de guerre, l'humanitaire ne remplacera jamais une solution politique et militaire. Retenons la leçon.

M. Emmanuel Hamel. Et maintenons les crédits militaires !

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Je suis d'accord avec la formule, mon cher collègue !

La ligne jaune doit être fixée et connue de tous les fauteurs de troubles. Notre détermination à la faire respecter, avec les moyens de force requis, ne doit plus pouvoir être mise en doute.

Parce que je sais que telle est la volonté du Gouvernement, parce qu'il y va de la vie de nos soldats et de l'honneur de nos forces armées, parce que c'est aussi la sécurité de notre continent qui est aujourd'hui en jeu, je

suis sûr, monsieur le Premier ministre, que vous trouverez aujourd'hui au Sénat une manifestation de la cohésion nationale que les circonstances imposent. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

(**M. Ernest Cartigny remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

**PRÉSIDENCE DE M. ERNEST CARTIGNY
vice-président**

M. le président. Mes chers collègues, comme l'a indiqué voilà quelques minutes M. le président du Sénat, M. Charles Millon, ministre de la défense, va maintenant intervenir.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de votre première intervention devant le Sénat.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir bouleversé l'ordre du jour du Sénat. Mais j'ai été amené à répondre à une question d'actualité à l'Assemblée nationale, ce qui explique mon retard.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à rendre hommage à la mémoire de nos soldats tombés au cours des opérations de Bosnie et d'ex-Yougoslavie. Je voudrais, avec vous, dire mon respect pour le courage, la détermination et l'abnégation des Casques bleus français. Je voudrais, avec vous, saluer ceux des nôtres qui ont été relâchés cette nuit par les Serbes bosniaques ainsi, bien sûr, que ceux qui demeurent retenus en violation de toutes les règles. Je voudrais qu'ils sachent notre soulagement à l'annonce des libérations et notre révolte devant la poursuite d'un chantage odieux. Comme l'ont dit M. le Premier ministre et M. le ministre des affaires étrangères, nous exigeons bien évidemment la libération immédiate et sans conditions de tous les Casques bleus qui sont encore prisonniers ou otages, encerclés ou bloqués.

Mesdames, messieurs les sénateurs, M. le Premier ministre et M. le ministre des affaires étrangères vous ont exposé le volet politique et diplomatique. Je limiterai donc mon propos à quelques observations d'ordre militaire ou ayant trait à notre défense.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler la décision prise par le Chef de l'Etat, voilà maintenant plus d'une semaine, lorsqu'il a décidé de choisir la voie de la fermeté et qu'il a demandé aux Casques bleus français, par la chaîne du commandement de l'ONU, de résister, de riposter si nécessaire, de se faire respecter et de refuser toutes les humiliations. Ce fut la reprise du pont de Vrbanja.

Permettez-moi aussi de rappeler la détermination du Président de la République et du Gouvernement français, soutenus par la grande majorité de la représentation nationale, détermination qui s'est traduite par l'envoi d'un groupe aéronaval articulé autour du porte-avions *Foch*.

Permettez-moi également de rappeler que nous avons choisi aujourd'hui une stratégie que l'on pourrait résumer autour de quatre verbes : regrouper, renforcer, riposter et se faire respecter.

Regrouper est évidemment l'un de nos objectifs, car la dispersion des Casques bleus sur le théâtre bosniaque est insupportable et inacceptable.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Charles Millon, ministre de la défense. Elle met en danger des vies « pour rien », pourrais-je dire.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au commandement de l'ONU de tout mettre en œuvre pour qu'il soit procédé au regroupement des Casques bleus, afin non seulement d'assurer leur sécurité, mais aussi de leur permettre d'assumer leur mission.

Nous devons ensuite renforcer les moyens humains et matériels, dont - nous l'avons bien compris - les Casques bleus manquent cruellement. J'en donnerai une seule illustration : suite à un conseil interministériel, il a été décidé d'envoyer une batterie de mortiers ; cette dernière est aujourd'hui débarquée, et elle sera mise en place dans les prochaines heures sur le mont Igman.

Nous ne demandons pas aux Casques bleus d'accomplir des actes de guerre ou de combat. Ils sont là-bas pour garantir la paix, pour assurer la sécurité des biens et des personnes ; mais ils doivent avoir les moyens de faire face à toutes les agressions.

Les Casques bleus doivent pouvoir riposter. Nous ne pouvons en effet accepter que les soldats français soient ridiculisés, humiliés. Si, comme le disait le Chef de l'Etat, on peut accepter les risques inhérents au métier des armes, la servitude du métier militaire, si l'on peut prendre le risque de donner sa vie pour la patrie, pour une certaine idée de la France, en revanche, on ne prend jamais le risque d'être humilié et d'être ridiculisé.

M. Paul Masson. Très bien !

M. Charles Millon, ministre de la défense. Il est du devoir de la représentation nationale de peser sur l'Organisation des Nations unies pour que tout soit mis en œuvre afin de faire respecter les soldats et d'offrir à ces derniers les moyens de résistance et de riposte.

Enfin, il convient que l'Organisation des Nations unies se fasse respecter. Cette attitude est inscrite dans le memorandum dont vous a entretenu M. le ministre des affaires étrangères. Dans ce document, rédigé essentiellement par les Français et accepté par le groupe des Cinq, figurent un certain nombre d'orientations sur lesquelles je n'insisterai pas. Je soulignerai simplement un aspect au sujet duquel une réunion des ministres de la défense a été organisée le 3 juin dernier à Paris par mon ministère, à l'instigation du Président de la République et sur l'initiative du Gouvernement. Cette réunion des ministres de la défense des quinze pays de l'Union européenne ou de l'Alliance atlantique contributeurs aux forces de l'Organisation des Nations unies est d'ailleurs sans précédent, et il est remarquable de constater que tous ces ministres, sans exception, ont répondu « présent » dans un délai aussi bref. Ils ont voulu, avec sérieux et gravité, débattre de la situation en Bosnie et en ex-Yougoslavie. Tous ont compris que se posaient là-bas le problème de la sécurité européenne, celui des droits de l'homme ainsi que, comme l'a rappelé tout à l'heure M. de Villepin, celui de l'épuration ethnique, monstre hideux qui réapparaît.

Ces quinze ministres ont voulu que la FORPRONU aient les moyens d'assumer sa mission.

Un certain nombre de décisions, sur lesquelles je reviendrai dans quelques instants, si vous le souhaitez, ont été prises. Mais je voudrais insister sur la principale d'entre elles : la constitution d'une force de réaction rapide.

La création de cette force multinationale a été décidée à l'unanimité. La force de réaction rapide a pour objectif d'assurer la sécurité des Casques bleus, pour que ceux-ci puissent exercer les missions qui leur sont confiées par le mandat de l'ONU.

Je précise d'ailleurs que cette force multinationale se situe non pas hors mandat ou au-delà du mandat, mais dans le mandat de l'ONU. C'est pourquoi nous ne demandons pas une modification ou une révision de ce dernier. Nous souhaitons simplement que la force de réaction rapide puisse agir sous le contrôle opérationnel des commandements de l'ONU sur le terrain, afin d'éviter ces chaînes de commandement qui n'en finissent plus et qui, lorsqu'elles aboutissent à une décision, font face à une situation qui a déjà changé.

C'est la raison pour laquelle les quinze ministres de la défense ont décidé que la force de réaction rapide agirait sous le contrôle opérationnel du général Janvier, contrôle qui pourrait être délégué à son subordonné, le général Rupert Smith.

Cette force de réaction rapide sera sous commandement franco-britannique ; elle sera composée au départ d'un contingent français, d'un contingent britannique et d'un contingent néerlandais.

Aujourd'hui, une mission franco-britannique a été reçue à ce sujet par le secrétaire général de l'ONU. Nous espérons que, dans les prochaines heures, l'ONU pourra, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, nous donner les moyens de mettre en œuvre cette force de réaction rapide.

Cette force multinationale est essentielle si l'on veut que les Casques bleus puissent continuer à assurer leurs missions. Parmi ces dernières figure tout d'abord le désenclavement de Sarajevo.

Lors de la réunion organisée à Paris le 3 juin dernier, les ministres de la défense ont réfléchi à ce désenclavement, sous l'angle aérien et sous l'angle terrestre.

Le désenclavement aérien pose tout le problème de l'aéroport, qui est actuellement sous le contrôle de l'ONU et qui doit le rester. Il nécessite aussi la démilitarisation de la région de Sarajevo, avec le problème posé en annexe des zones d'exclusion et des sites de regroupement des armes lourdes. Sur ce sujet, la position du Gouvernement français est claire : nous souhaitons la fermeture de ces sites de regroupement des armes lourdes. Nous voulons que ces armes soient emportées en dehors de la zone d'exclusion et qu'il y ait ainsi une amorce de démilitarisation.

S'agissant du désenclavement terrestre de Sarajevo, les forces de l'ONU, sous l'autorité du général Rupert Smith, sont en train d'imaginer une desserte de Sarajevo par la voie du mont Igman. Cette première mission des Casques bleus est essentielle.

Le deuxième objectif des Casques bleus est le ravitaillement des zones de sécurité, à savoir Zepa, Srebrenica, Gorazde. Actuellement, ces zones de sécurité sont menacées par la famine, puisqu'elles n'ont pas été ravitaillées depuis plusieurs semaines.

Le 3 juin, les ministres de la défense ont débattu longtemps pour savoir s'il convenait de procéder à un ravitaillement par la terre ou à un ravitaillement par les airs. Comme un certain nombre de ministres l'ont souligné, le ravitaillement par les airs pose le problème des défenses antiaériennes. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté, comme règle générale, le principe du ravitaillement terrestre. Mais ce dernier pose le problème du contrôle, par des *check-points* interposés par les Serbes, de la régularité de ces voyages et donc de la liberté de cir-

culatation. Toutefois, nous espérons que, grâce aux nouveaux rapports de fermeté établis entre les Serbes et l'ONU, il sera possible de procéder au ravitaillement de ces zones de sécurité.

Nous souhaitons également le maintien du soutien aérien. A cet égard, les Etats-Unis nous ont confirmé, lors de la réunion des ministres de la défense que j'évoquais à l'instant, qu'ils maintiendraient leur soutien aérien rapproché pour les actions de la force de réaction rapide.

Nous souhaitons, enfin - je l'ai déjà dit et je le confirme - que, partout où cela est nécessaire, il soit procédé à un regroupement des troupes en vue d'assurer leur sécurité et l'efficacité de leur mission.

Mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont les quelques observations que je voulais formuler après les propos et les analyses de M. le Premier ministre et de M. le ministre des affaires étrangères.

La semaine dernière, comme l'a rappelé M. de Villepin, M. le Président de la République a rendu, à Vannes, le dernier hommage de la nation aux Casques bleus tombés à Sarajevo en soulignant qu'ils sont morts pour une certaine idée de la France, pour une France qui refuse de s'abandonner à la fatalité, à la mollesse, à l'irresponsabilité, à la démission, pour une France qui n'oublie pas qu'elle est la patrie des droits de l'homme et que, dans cette partie du monde, se joue aujourd'hui la défense de ces droits.

Je le confirme, je suis certain que le sacrifice de ces deux jeunes Casques bleus français n'a pas été vain ; il a contribué à resserrer les rangs de nos partenaires, à les souder dans la fermeté, dans la détermination et dans la vigilance.

Je tiens enfin à saluer ici, mesdames, messieurs les sénateurs, l'excellente coopération qui s'est établie avec les Britanniques. Les décisions prises pour renforcer la FORPRONU sont le signe que la logique de la paix ne s'assimile nullement à la passivité ou à la faiblesse : le choix d'une force de réaction rapide n'a pas pour objet de faire la guerre, mais d'accomplir des actes de combat susceptibles de garantir la paix.

Les dimensions politique et morale de la tragédie bosniaque atteignent aujourd'hui, vous l'avez bien compris, jusqu'aux raisons de vivre des Européens et recouvrent également la sécurité future de notre continent. Il appartient donc au Gouvernement de donner à nos soldats des moyens à la mesure de leur engagement, de mettre leur courage et leur sens du devoir au service d'objectifs clairs.

Aujourd'hui, chacun l'a compris, nous voulons défendre non seulement les droits de l'homme, mais également une certaine idée de la France. Je suis sûr que le Sénat, dans sa grande majorité, approuve ce choix. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, durant la quinzaine écoulée, le conflit qui secoue l'ex-Yougoslavie depuis quatre ans a traversé une tension nouvelle et particulièrement vive.

La terrible réalité de ces dernières semaines a rappelé à chacun que non seulement la paix d'une région de l'Europe - les Balkans - mais aussi les équilibres mondiaux sont menacés.

L'offensive de l'armée croate contre les Serbes de Croatie, la relance des bombardements de Sarajevo par les Serbes de Bosnie, les combats particulièrement violents

entre ces derniers et les Bosniaques musulmans au nord de la Bosnie, les frappes aériennes de l'OTAN, les massacres de Tuzla et la prise de centaines de Casques bleus comme otages ou boucliers humains, la destruction du F 16 américain, ces événements ont montré que c'était toute la région qui pouvait basculer dans le chaos.

Nous condamnons sans appel l'attitude criminelle des chefs de la République serbe de Bosnie « autoproclamée ».

Nous ne pouvons plus tolérer les exactions, les pratiques contraires aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme.

Les sénateurs communistes et apparentés apportent leur soutien moral à ces hommes, à ces soldats de la paix qui risquent quotidiennement leur vie.

Nous sommes aux côtés des familles, des proches des trente-neuf soldats français qui ont déjà perdu la vie dans ce conflit.

Le calvaire des Casques bleus qui, aujourd'hui encore, sont retenus par les Serbes de Bosnie doit cesser au plus vite.

Cette spirale de l'horreur montre bien ce qui est, à nos yeux, essentiel, à savoir qu'il ne peut y avoir de solution militaire dans la poudrière des Balkans.

Seule une solution négociée est susceptible de ramener la paix et le dialogue entre les populations.

Les récentes libérations nous incitent à penser qu'il peut y avoir encore un mieux. Elles prouvent que l'effort diplomatique intense a payé et qu'il faut le poursuivre.

Mais cette réflexion me conduit à m'interroger sur les frappes aériennes de l'OTAN qui ont provoqué la crise la plus grave qu'ait connue la région : qui décide de l'opportunité de lancer de telles opérations, quel jeu jouent les Etats-Unis qui, chacun le sait, dominent le processus de décision au sein de l'OTAN ?

Les peuples de l'ex-Yougoslavie sont victimes d'un bras de fer entre grandes puissances. Il doit cesser.

Les Etats-Unis, c'est un secret de Polichinelle, soutiennent les Bosniaques musulmans pour contrer l'influence des Russes qui, eux, soutiennent les Serbes.

Et pourquoi ne pas rappeler que l'Allemagne porte une responsabilité historique dans la genèse même du conflit, puisqu'elle a reconnu, avant les autres pays et au mépris de toute concertation internationale, la Croatie et la Slovaquie, précipitant ainsi l'éclatement de la Yougoslavie dans le désordre, les rancœurs et les nationalismes exacerbés ?

La création d'une force de réaction rapide doit être, dans ces conditions, entourée de garanties précises et dotée d'objectifs clairs sans ambiguïté.

Nous approuvons cette initiative s'il s'agit de protéger et d'aider les Casques bleus à se défendre contre d'éventuelles attaques. En revanche, si ce dispositif était de nature à aggraver la situation et à favoriser une escalade de la guerre, nous y serions opposés.

Mais rappelons-le une nouvelle fois, il ne peut y avoir de solution militaire dans l'ex-Yougoslavie.

Les communistes français, fidèles à ce principe qui guide leur attitude depuis le début de ce conflit, font donc trois propositions importantes.

Premièrement, nous estimons nécessaire de maintenir les Casques bleus sur le terrain jusqu'à la conclusion d'un accord global.

Se retirer, ce serait accepter le déchaînement de l'horreur et les risques d'extension de cette sale guerre.

Bien entendu, je l'ai déjà indiqué, ces soldats doivent pouvoir se défendre et exercer un droit de riposte que leur mandat autorise déjà selon la résolution 836 des Nations unies.

Nous ne pouvons accepter que leur mission s'exerce au péril de leur vie. C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'une force de protection assurant leur défense.

Nous proposons que deux priorités guident l'action de la FORPRONU.

Tout d'abord, il faut lui permettre d'assurer le respect de l'embargo sur les armes. Son mandat doit donc être élargi sur ce point, afin qu'elle puisse sanctionner les trafiquants, les marchands de mort, ceux qui revivent lorsque les autres meurent, cette mafia de l'armement mêlant individus et Etats.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Très bien !

M. Charles Lederman. Cela permettrait d'avancer d'un grand pas vers la paix. Les grandes puissances qui s'associent à ce trafic doivent être dénoncées et sanctionnées.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Très bien !

M. Charles Lederman. Ensuite, les Casques bleus doivent être mis en situation de favoriser le dialogue entre des populations qui, aujourd'hui, se déchirent.

C'est de la renaissance de ce dialogue que pourra surgir la paix. Ce doit être un objectif essentiel de la stratégie de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie.

Deuxièmement - et ce point est en relation avec ce que je viens de dire - nous proposons de réunir une conférence internationale qui serait ouverte à toutes les nations d'Europe et à toutes les parties concernées.

Actuellement, c'est un groupe de contact qui décide de la politique de la communauté internationale à l'égard de l'ex-Yougoslavie. Cette instance est trop sujette aux luttes que mènent entre elles les grandes puissances pour accroître leur zone d'influence. Nous considérons que leur intervention contribue, en fait, à la déstabilisation de la région.

L'objectif de cette conférence serait, comme le rappelait Robert Hue dimanche dernier, de proposer un projet collectif et unificateur permettant notamment d'organiser la reconstruction et le développement de toute l'ex-Yougoslavie.

Troisièmement, il faut utiliser l'outil unique que serait cette conférence internationale pour aider les forces qui sont prêtes à rechercher, par la voie des négociations, des solutions équitables aux problèmes qui, actuellement, bloquent toute solution pacifique en Bosnie comme dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie.

Ces problèmes sont le tracé des frontières et l'établissement du droit des minorités, et ils sont fondamentaux. Je considère, en particulier, inacceptable qu'une domination d'une population sur l'autre s'effectue sur une base ethnique ou religieuse.

De telles dérives, en ce cinquantième anniversaire de la libération des camps nazis, constituent une injure à la mémoire collective d'une Europe marquée au fer rouge par les millions de morts victimes de la barbarie hitlérienne, une injure à la dignité humaine.

Régler les problèmes frontaliers, imposer le respect des minorités ne pourra se faire que si, à l'occasion de cette conférence internationale, des institutions sont mises en place pour que le dialogue et la coopération entre ces peuples puissent se rétablir et perdurer.

Nous ne pouvons nier, mesdames, messieurs les ministres, qu'une intense activité diplomatique se soit déroulée ces derniers jours et, en principe, nous préférons - et de loin - les démarches des diplomates au bruit du canon.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Charles Lederman. Alors pourquoi, monsieur le ministre, la France ne prendrait-elle pas l'initiative d'une conférence internationale pour la paix, qui pourrait débiter dans les plus brefs délais à Paris ?

Vous-même avez montré à l'instant, monsieur le ministre de la défense, qu'il était possible en quelques heures de réunir des hommes de bonne volonté, pour peu qu'ils soient tous animés du même désir d'œuvrer pour la paix.

Nous proposons non pas une conférence miracle, mais bien le démarrage d'un processus qui permettrait d'éliminer progressivement les contentieux pour que les communautés concernées puissent vivre, demain, ensemble.

C'est ainsi que la communauté internationale aidera au mieux les pacifistes courageux qui, de part et d'autre, en Bosnie, en Croatie et en Serbie, luttent de toutes leurs forces contre la guerre.

L'action de ces combattants de la paix nous conforte dans notre sentiment que la communauté internationale doit se garder d'intervenir ouvertement pour une partie en présence contre l'autre.

Il est impérieux de ne pas tomber dans une logique de peuple contre peuple, mais bien au contraire d'aider tous ces hommes et femmes de bonne volonté qui souhaitent ardemment reconstruire la paix.

Je tiens, sur ce point, à rendre hommage au grand cinéaste Emir Kusturica, qui vient de recevoir la Palme d'or au festival de Cannes et qui affirme que « sa famille est faite de Serbes, de Croates et de Slovènes », refusant de choisir une communauté contre l'autre.

Des boutefeux, des courageux qui font la guerre avec la peau des autres sont allés jusqu'à comparer sa courageuse attitude à celle d'un traître.

Ce sont, entre autres, des hommes comme Emir Kusturica qui, utilisant leur art comme arme de la paix, détiennent la clef de l'avenir dans l'ex-Yougoslavie et pourront aider puissamment à mettre un terme à l'action dévastatrice et meurtrière des nationalistes de tout bord.

Cette grave crise internationale - ce sera le dernier point de mon intervention - n'est plus la seule à laquelle nous sommes confrontés : de très nombreux conflits secouent plusieurs régions de notre terre.

S'il s'agit d'instaurer le nouvel ordre mondial dont Georges Bush avait annoncé l'avènement après l'écrasement de l'Irak sous les bombes, nous ne devons pas l'accepter.

Ces crises ne sont d'ailleurs pas le fruit du hasard. Elles sont le résultat d'une logique qui enfonce la majorité des peuples dans le sous-développement. Ces situations, que l'on rencontre notamment dans l'Est européen, laissent libre le terrain au réveil des sentiments irrationnels, tels la xénophobie, l'intolérance, le nationalisme.

Cette analyse garde toute sa valeur pour décrypter la montée de l'intégrisme dans des pays comme l'Égypte et surtout l'Algérie.

Nous proposons de sortir d'une logique de rapports de force qui ne réglera aucun de ces problèmes.

Sur le plan mondial, il est urgent de démocratiser les structures de l'ONU en conférant un rôle plus important à l'Assemblée générale et à ses structures économiques et sociales.

Sur le plan européen, nous rejetons les projets de politique européenne de sécurité et de défense commune qui s'inscrivent dans une politique de puissance et de bloc. Le traité de Maastricht montre on ne peut plus clairement que ces projets visent à édifier un « pilier européen » de l'OTAN, et à accroître ainsi la domination des États-Unis sur la politique extérieure de l'Union européenne et sur celle de chacun de ses membres.

Que ce soit sur le plan mondial ou européen, il est clair que la sécurité collective résultera de la coopération et du développement économique et social en vue de la satisfaction des besoins des peuples.

Il s'agit, vous l'aurez compris, d'une conception novatrice de la sécurité qui permet de dépasser les terribles rivalités nationalistes, ethniques ou économiques, rivalités terribles dans leurs conséquences.

C'est une démarche qui relègue la logique des blocs, dont l'OTAN est une survivance archaïque.

L'humanité ne pourra pas avancer vers son épanouissement si la domination de quelques pays détenteurs de la puissance financière et militaire ne cesse pas bientôt.

C'est dans le dialogue, qui n'exclut pas la confrontation pacifique des points de vue divergents, dans le respect des droits des peuples, que pourra naître un nouvel ordre international fondé sur la paix, la justice, le développement et la démocratie.

Ce sont ces principes et ces objectifs fondamentaux qui guident notre appréciation de la situation dans l'ex-Yougoslavie. Ils ne sont pas contradictoires avec une attitude de fermeté à l'égard des chefs de guerre, mais ils permettent de conserver une ligne directrice dans le cadre d'une situation dont la complexité peut favoriser demain, si nous n'y prenons garde, les dérives les plus dramatiques. (*Applaudissements sur les travées communistes ainsi que sur certaines travées socialistes. - M. Jean Roger applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, la situation en ex-Yougoslavie s'est brutalement aggravée et se présente, à certains égards, sous une forme nouvelle. La mise en place, par les Serbes, de « boucliers humains » apparaît comme un acte de barbarie inexcusable.

Que des soldats de la FORPRONU, des soldats de la paix, soient pris en otages est une provocation insupportable lancée à la communauté internationale.

Après ceux qui m'ont précédé à cette tribune, je tiens à dire que mes pensées vont d'abord à tous ceux et à toutes celles qui, en ex-Yougoslavie, dans des conditions périlleuses, mettent leur compétence, leur courage et leur esprit de sacrifice au service d'une paix fragile et contestée. Nous connaissons la qualité et la compétence des unités engagées, leur générosité et leur professionnalisme.

Je m'incline avec une profonde émotion devant ceux qui ont donné leur vie ou qui ont été gravement meurtris dans ces terres embrasées par la violence où ils sont allés courageusement, avec un mandat de paix, accomplir une mission difficile. Depuis 1992, 39 soldats français ont été tués, et 450 blessés.

Aujourd'hui, si je me pose des questions, j'ai aussi des convictions. C'est en pensant à ces jeunes soldats et aux innombrables victimes civiles que je les formule ici.

L'heure n'est pas à dresser la liste des erreurs commises en ex-Yougoslavie. La contradiction majeure de la mission assignée aux Casques bleus était de vouloir que les belligérants fassent la paix sans que des moyens de coercition soient mis en œuvre.

Aujourd'hui, nous avons deux priorités : d'abord, tout faire pour libérer les otages en utilisant tous les moyens de pression diplomatiques, politiques et militaires ; ensuite, mettre fin à la situation insupportable dans laquelle les Casques bleus sont contraints d'effectuer leur mission.

Les actions des Serbes de Bosnie constituent un défi à la communauté internationale. Non seulement ils empêchent l'ONU de protéger Sarajevo, mais ils exposent à l'humiliation les Casques bleus retenus en otage.

La question, aujourd'hui, est la suivante : les Casques bleus peuvent-ils poursuivre leur mission de paix sans se faire tuer ? En d'autres termes, disposent-ils des moyens militaires de se défendre et peuvent-ils poursuivre leur mission humanitaire et pacifique ?

Il faut regarder la réalité en face : les Serbes de Bosnie sont en guerre, ils sont infiniment plus nombreux à être prêts à tuer et à mourir, pour parvenir à leurs objectifs, que ne le sont peut-être les Casques bleus. Nous ne devons donc pas tomber dans le piège tendu par les Serbes bosniaques. Notre objectif est la paix et non la guerre.

L'action diplomatique et militaire doit se poursuivre avec l'Union européenne en tant que moteur politique d'un règlement durable.

Il est de bon ton de critiquer avec sévérité le rôle et le travail des Nations unies. Ce faisant, non sans une certaine hypocrisie, on oublie que cette organisation internationale est ce que les Etats membres, avec leurs volontés et leurs impuissances, souhaitent qu'elle soit.

Nous pouvons cependant tirer quelques enseignements, en attendant de faire, un jour, le bilan complet du rôle joué par l'ONU pendant la crise en ex-Yougoslavie.

Deux thèmes peuvent être retenus.

D'abord, la chaîne de commandement et la transmission des ordres, que vous avez évoqués, monsieur le ministre, ne satisfont pas aux réalités et aux nécessités rencontrées sur le terrain.

Ensuite, les Nations unies n'ont pas les moyens matériels de faire appliquer et respecter leurs propres résolutions. Pourtant, ceux qui votent ces résolutions au Conseil de sécurité sont aussi ceux qui refusent de donner à l'ONU les moyens de sa politique. Il ne suffit pas de voter des résolutions au Conseil de sécurité ; il faut qu'il y ait de l'argent et des troupes. L'insuffisance de moyens des Nations unies constitue un frein à toute action de paix et elle encourage les agressions.

Concrètement, les finances de la FORPRONU sont au plus bas, nous dit-on. Les impayés s'élèveraient à 80 p. 100 de son budget annuel. Si c'est vrai, c'est intenable !

Dans ce sens, à l'occasion du cinquantenaire de la création de l'ONU, nous souhaitons que la France adopte une attitude positive et volontariste visant à réformer, à adapter et à moderniser cette institution irremplaçable.

Nous proposons une relecture de la charte, qui donne la prééminence aux droits de l'homme comme fondement juridique d'un droit d'ingérence permettant d'agir là où le racisme, la purification ethnique et les violations des droits de la personne humaine provoquent des massacres et des souffrances qui mettent en danger la paix.

Nous proposons un élargissement du Conseil de sécurité pour qu'il puisse mieux analyser et agir face aux changements intervenus sur la planète.

Nous proposons que des moyens financiers et militaires soient mis à la disposition de l'organisation mondiale pour une politique de prévention des crises et de maintien de la paix.

Est-il encore possible de sauver la mission de l'ONU ? Oui, mais alors un changement d'attitude s'impose.

La FORPRONU a réussi à circonscrire le conflit et à éviter un désastre humanitaire en Bosnie-Herzégovine. Mais nous n'en sommes plus là ! Il s'agit maintenant d'imprimer un nouveau souffle à la mission de l'ONU en ex-Yougoslavie.

Dans son récent rapport, M. Boutros Boutros-Ghali souligne les contradictions et les ambiguïtés du rôle de la FORPRONU. Il estime que celle-ci se trouve dans une situation « intenable ». Il explique qu'elle doit accomplir actuellement une « mission impossible ». Il propose d'adapter le mandat de la FORPRONU aux « réalités opérationnelles et politiques sur le terrain ». Toutefois, les conclusions de son rapport n'envisagent pas un changement fondamental de la démarche adoptée jusqu'à maintenant par l'organisation internationale.

Je dirai quelques mots sur ce qu'il est convenu d'appeler l'intervention humanitaire.

L'intervention humanitaire est un progrès immense. Elle est le minimum de l'assistance à des peuples en danger. Pouvons-nous nous contenter de ce minimum, si essentiel soit-il ?

L'humanitaire, bien que nécessaire, ne peut pas tenir lieu de politique, en tout cas de seule et unique politique ; l'aide humanitaire a permis de sauver des vies humaines, mais elle ne peut pas constituer la seule réponse ; il faut une réponse politique, qui peut inclure un volet militaire.

Actuellement, de graves problèmes de ravitaillement et d'approvisionnement se posent à Sarajevo, à Srebrenica et à Gorazde. Combien de souffrances les populations civiles endureront-elles encore ?

Depuis une semaine, la situation humanitaire tend à s'aggraver. Les véhicules des organisations humanitaires sont attaqués à la mitrailleuse ; plusieurs obus sont tombés près de l'antenne de Médecins sans frontières à Gorazde. L'enclave de Srebrenica a été bombardée dans la nuit de dimanche à lundi. Je vous rappelle qu'il s'agit-là des zones dites de « sécurité » !

Les résolutions du Conseil de sécurité permettraient, si elles étaient réellement appliquées, d'octroyer à la FORPRONU les moyens d'agir. Encore faudrait-il avoir la volonté de les appliquer !

Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, nous approuvons la détermination qui se dégage de vos déclarations. Mais est-on sûr que nos partenaires au sein du Conseil de sécurité en partagent les termes et la portée ?

A Sarajevo, la FORPRONU se trouve dans l'impossibilité de remplir sa mission humanitaire ; les convois n'arrivent pratiquement plus. Il est évident que le regroupement des points de collecte des armes lourdes serbes est nécessaire ; mais est-ce suffisant ?

La sécurité et la protection réelle des zones de sécurité seront-elles enfin garanties ? Le *statu quo* n'est plus supportable. Les pays contributeurs de la FORPRONU sont-ils prêts à risquer davantage la vie de leurs soldats ?

Bref, le renforcement du mandat est devenu inévitable si nous voulons que les résolutions des Nations unies soient respectées. Dans le même mouvement, il faut que les soldats de la paix puissent se protéger eux-mêmes et protéger les populations civiles avec des moyens militaires adéquats.

En outre, il faut approfondir la recherche d'interlocuteurs politiques serbes capables de s'investir dans la recherche d'un règlement négocié et pacifique du conflit.

Il ne faut pas que les seuls représentants des Serbes soient les miliciens. Nous devons soutenir les forces démocratiques serbes bosniaques. Nous devons expliquer, inlassablement, aux musulmans bosniaques, aux Croates et aux Serbes que la guerre les place au ban de la communauté internationale.

Le plan de paix du groupe de contact constitue le dernier espoir d'une évolution pacifique. Les uns et les autres doivent l'admettre. Il faut que les fauteurs de guerre dans cette région martyrisée comprennent qu'ils auront à rendre des comptes de leur fanatisme, de leur intransigeance criminelle.

Nous sommes tous d'accord : il faut mettre la FORPRONU dans une situation militaire moins inconfortable, plus conforme aux réalités du terrain. Cependant, la question essentielle demeure : quelle sera sa mission ?

Les Casques bleus - les Français, les Européens, tous les autres - ne peuvent pas continuer à assister impasibles à la montée de la barbarie.

Nous avons un but précis : rechercher une solution diplomatique pour faire reconnaître la Bosnie par les Serbes selon les termes du plan de paix du groupe de contact.

L'escalade militaire, la guerre, tel n'est pas notre choix. En parlementaires responsables, nous devons aller plus loin et nous poser la question : si les parties au conflit, aujourd'hui les Serbes de Bosnie, refusent cette solution diplomatique, si ces Serbes font le choix délibéré, conscient, de poursuivre la guerre et de s'attaquer d'une façon ou d'une autre aux forces de la paix, qu'allons-nous proposer ?

Le retrait ? Cela semble irréaliste. L'imposition de la paix par la force ? Nous savons que les États-Unis ne veulent pas d'une participation de soldats américains sur le terrain. De leur côté, les Russes ont toujours refusé cette seconde hypothèse.

Alors, il reste la négociation. Il faut résister au désir de guerre grâce à une attitude claire et à une détermination sans faille.

Nous devons aussi nous interroger sur les objectifs et les moyens des Serbes de Bosnie. Ils refusent la négociation, considérant que seules la violence, la guerre, peuvent satisfaire leurs ambitions.

M. Karadzic considère qu'il est en guerre contre les troupes de la FORPRONU et il agit en conséquence. Pouvons-nous faire abstraction de cette réalité ? Certes non !

Les démarches effectuées auprès de Belgrade, la preuve d'une plus grande détermination de la communauté internationale, le changement du rapport de forces sur le terrain sont une réponse nécessaire à l'obstination des Serbes de Bosnie. Sera-ce suffisant ?

Après les deux raids aériens de l'OTAN, la semaine dernière, les Serbes de Bosnie ont déclaré qu'ils considéraient caduques toutes les résolutions du Conseil de sécurité. S'ils poursuivent sur cette voie, s'ils choisissent l'escalade terroriste, nous n'allons pas échapper à une épreuve de force militaire sur le terrain. Les pays contributeurs à la FORPRONU sont-ils prêts à cette éventualité ?

Nous nous félicitons de la création d'une force multinationale de réaction rapide pouvant intervenir en Bosnie. Dans l'immédiat, cette création doit constituer une preuve de notre détermination à obtenir rapidement la libération des otages encore détenus. A moyen terme, cette force pourra être utilisée pour permettre un regroupement des éléments de la FORPRONU, dont la disper-

sion favorise la vulnérabilité. Par ailleurs, un tel regroupement peut rendre viable une politique de fermeté à l'égard des Serbes.

Permettez-moi de formuler une remarque. L'opinion publique, nos concitoyens ont le droit de se poser quelques questions. Nous avons envoyé des Casques bleus en Bosnie pour « maintenir » une paix qui n'existait pas sur place.

Alors, et comme là-bas c'est la guerre, nous allons maintenant envoyer des soldats, sans le béret bleu, et sous l'uniforme national, mieux armés et avec d'autres moyens, pour protéger les Casques bleus qui sont en danger parce que mal armés, sans moyens et à la merci des agressions des parties en conflit.

Avouez, messieurs les ministres, qu'il est difficile parfois d'expliquer cette situation à nos concitoyens. Le bon sens populaire trouve qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans cette histoire. Il faudra déployer des trésors de pédagogie pour expliquer cette situation, son contexte, son histoire et pour ainsi obtenir le soutien de nos concitoyens désireux de comprendre l'action de la France.

Certains jugements partiels, simplistes ou partisans peuvent, dans une situation dramatique comme celle que vit l'ex-Yougoslavie, égarer l'opinion.

Une « force de réaction rapide » créée par les pays européens impliqués dans les opérations de maintien de la paix constitue en soi un tournant dans le conflit.

Il s'agit sans doute d'une décision importante et nécessaire, mais très délicate à mettre en œuvre.

Dans la presse, française et étrangère, on s'interroge : s'agit-il du prélude à un engagement offensif dans le conflit bosniaque ou, au contraire, du prologue du retrait ? Les membres du Gouvernement doivent pouvoir répondre à ces questions.

Les risques d'escalade sont nombreux, une internationalisation ouverte de cette guerre pourrait alors s'exprimer sans retenue. Nous avons, nous Français, l'obligation de bien mesurer cette alternative, car des milliers de nos soldats risquent de se retrouver dans des situations très délicates.

D'ailleurs, il faut analyser les possibilités de coopération entre la force de réaction rapide et l'ONU ; concrètement, la démarche franco-anglaise est-elle compatible avec les « options » présentées par le secrétaire général à la fin du mois de mai ?

Le scepticisme de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU est grand, et c'est un euphémisme que de dire qu'il juge sévèrement la création de la force de réaction rapide. Le problème pour lui est simple : cette force, pense-t-il, échapperait largement au contrôle des Nations unies.

Malgré votre déclaration, monsieur le ministre de la défense, pouvez-vous nous apporter quelques précisions complémentaires sur ce point ?

On se trouverait alors devant un scénario que nous avons connu déjà en Somalie et en Haïti. Que pensez-vous de cette incompréhension manifestée par le sommet de l'organisation internationale face à la démarche franco-britannique ?

Plusieurs points restent en suspens : d'une part, les états-majors devront établir très clairement les règles d'engagement de la force de réaction et déterminer les conditions dans lesquelles ses soldats pourront ouvrir le feu ; d'autre part, quels seront les moyens mis en œuvre pour que la force de réaction puisse accomplir son programme ? Elle doit tout à la fois briser le siège de Sara-

jevo, réinstaurer la zone d'exclusion totale de vingt kilomètres autour de la ville, rétablir la sécurité des enclaves assiégées dans l'est de la Bosnie et regrouper les Casques bleus. Vaste programme...

Tout en apportant leur logistique, les Etats-Unis d'Amérique ont réaffirmé leur volonté de ne pas engager des soldats à terre. Plus que jamais, l'Union européenne a besoin d'autonomie dans la définition d'une politique extérieure et de sécurité commune, mais aussi dans la mise en œuvre de moyens pour rendre cette politique opérationnelle.

Certains analystes pensent qu'il s'agit en réalité d'une force qui aura comme ultime et discrète mission de préparer le retrait pur et simple de la FORPRONU. Si cette hypothèse prend corps, les Serbes de Bosnie risquent de penser que l'épreuve de force tourne en leur faveur. Les effets peuvent être dramatiques, la communauté internationale doit se faire rapidement dissuasive.

Ainsi, cette actualité nous renvoie rapidement à la question de la construction européenne, plus précisément au problème d'une identité européenne de défense et à celui des moyens pour la sécurité en Europe.

Il faut redoubler les efforts pour que l'Union européenne trouve les moyens de se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune. La conférence intergouvernementale de 1996 doit nous permettre d'avancer des propositions concrètes en ce sens.

L'Union européenne veut être entendue et respectée sur la scène internationale ; elle doit donc se donner les moyens de le faire. Il est vrai que la crise yougoslave est arrivée trop tôt pour notre Europe. Mais nous ne sommes pas maîtres du calendrier géopolitique et nous ne contrôlons pas les folles ambitions des uns et des autres. Toutefois, nous sommes, nous, Européens, responsables des actes qui nous permettront, le plus rapidement possible, de faire face à ce type de situation.

En conclusion, nous nous trouvons à la croisée des chemins. Le groupe socialiste tient à affirmer ses convictions. En cette heure difficile, il ne faut rien négliger et donner toutes ses chances à une solution aussi peu violente que possible.

Dans la mesure où la vie de soldats français est en jeu, le devoir de prudence s'impose à tous les responsables politiques et la priorité absolue doit être accordée à la libération des otages.

Les hommes de la FORPRONU ont payé cher, en morts et en blessés, d'être chargés de maintenir une paix qui n'existe pas, sans avoir par ailleurs les moyens de l'imposer. Nos soldats doivent avoir les moyens de riposter aux attaques.

Face aux attaques serbes, il convient de réagir sur le terrain et avec les moyens appropriés.

Les négociations engagées pour obtenir de Belgrade la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine doivent se poursuivre. Toutefois, nous voudrions connaître, messieurs les ministres, les termes de cette négociation. Qu'offrons-nous aux Serbes de Belgrade ?

Les Serbes de Bosnie semblent décidés à tester la volonté et la détermination de la communauté internationale. Une plus grande fermeté est nécessaire à l'égard de tous ceux qui bravent les résolutions du Conseil de sécurité et qui mettent en danger la vie de nos soldats.

Radovan Karadzic fait peser sur les otages des menaces inacceptables. Il doit savoir qu'il y a des choses que les démocrates n'oublient pas. La libération immédiate et sans conditions de tous les Casques bleus est la seule solution possible.

Nous devons faire comprendre aux belligérants que nous ne sommes pas les amis des uns contre les autres. Nous sommes les amis de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. C'est le sens même de notre présence en ex-Yougoslavie. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du RDE et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, les sénateurs du groupe du Rassemblement démocratique et européen ont analysé les douloureux événements de l'ex-Yougoslavie à la lumière de la diversité de leurs sensibilités. Ils constatent que, depuis plusieurs années, des Casques bleus de toutes nationalités, dont trente-neuf Français, ont donné leur vie aux côtés de milliers de victimes civiles. Ils constatent aussi que, d'un plan de paix à l'autre, Sarajevo compte plus de mille jours de siège, et force est de reconnaître la paralysie totale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'impasse inextricable dans laquelle se trouvent placés les peuples serbe, croate et bosniaque, et avec eux les forces d'interposition.

Ils sont unanimes pour s'incliner devant les soldats morts pour la paix, mais aussi devant toutes les victimes de cette guerre civile européenne particulièrement absurde.

Les sénateurs du groupe du RDE partagent les sentiments d'humiliation et de révolte du peuple français face aux souffrances physiques et morales imposées récemment aux Casques bleus, particulièrement aux militaires que notre pays a généreusement mis à la disposition des Nations unies.

Ils souhaitent attirer, au moment où plus d'une centaine de soldats de l'ONU sont toujours retenus en otage, l'attention du Gouvernement sur le fait qu'ils entendent voir condamner les éventuelles imprudences ou impérities qui auraient contribué à l'apparition de la désastreuse situation présente. Celle-ci, par ses conséquences douloureuses pour nos soldats et leurs familles, par les vols impunis d'armes et de matériel, entraîne une évidente perte de prestige pour la France, l'ONU et même l'OTAN.

Pour résumer la pensée des membres de mon groupe et sans vouloir ignorer le rôle humanitaire de la FORPRONU et de l'ONURC, il est temps pour le Gouvernement de considérer la situation en ex-Yougoslavie avec un froid réalisme et une volonté nouvelle. En un mot, il est temps de sortir de l'immobilisme imprudent de ces derniers mois.

L'Histoire incite à le faire, en rappelant la complexité ethnique, linguistique et religieuse des problèmes balkaniques. Faut-il remonter à l'origine du conflit bosno-serbe, à la défaite de Kosovo en 1389 face aux Turcs, point de départ de l'extraordinaire et intraitable volonté serbe de maintenir et de développer une entité nationale malgré l'hostilité des deux grands empires ottoman et autrichien ?

Nous vivons ces jours-ci le soixante-quinzième anniversaire d'un événement plus récent mais non moins instructif pour comprendre l'imbroglio yougoslave : je veux parler du traité signé le 4 juin 1920 au Petit Trianon.

Tournant le dos à la réalité multiculturelle de l'ancienne Autriche-Hongrie sans prendre la précaution d'une définition préalable à l'échelon international d'un véritable « droit des minorités », les alliés imposaient à la Hongrie des limites territoriales qui aboutissaient à l'essaimage du tiers de la population magyare en Roumanie, en Slovaquie et en Serbie.

L'intransigeance de Georges Clemenceau parachevait l'œuvre de Versailles et compromettait l'avenir en engendrant le ressentiment contre les conditions de la paix, non seulement en Allemagne, mais aussi en Europe centrale.

L'autre conséquence des traités du Petit Trianon et de Saint-Germain-en-Laye, l'un dépeçant l'Etat hongrois et l'autre réduisant l'Autriche à sa plus simple expression, concerne directement le débat d'aujourd'hui. C'est alors en effet que naît la fiction d'une vie commune possible entre le Royaume de Serbie et ceux que l'on a admis à la conférence de la paix en une délégation commune sous le vocable surprenant de « Croato-bosno-slovènes ».

Cette fiction va prendre corps en 1929 avec la création du Royaume des Slaves du Sud, la Yougoslavie. En fait, cet Etat unitaire n'existe que par la domination de l'administration serbe. Les Croates la supportent avec beaucoup de difficulté.

En 1934, les Oustachis assassinent à Marseille Alexandre I^{er} de Yougoslavie. La France paie déjà le prix des remous balkaniques ; son ministre de l'intérieur, Louis Bartou, est en même temps mortellement blessé.

L'ensemble yougoslave survit cahin-caha sous la férule du régent Paul. Il va s'effronder pendant la guerre de 1941 à 1945. On verra s'affronter alors des Croates alliés de l'Axe, des Tchetsniks monarchistes et traditionalistes, des partisans progressistes encadrés par le parti communiste et même des bataillons de musulmans bosniaques auxiliaires d'unités nazies.

Il faudra l'habileté du croate Josef Broz, devenu le maréchal Tito, pour que se constitue une nouvelle entité yougoslave, formée de républiques fédérées, aux frontières internes théoriques pratiquement et heureusement annulées par le rôle unificateur du centralisme parallèle de la ligue des communistes de Yougoslavie.

Avec la mort de Tito, l'effondrement du marxisme-léninisme en Europe, la mosaïque yougoslave a perdu définitivement son ciment. Dès lors, il faut regarder la réalité de cet ensemble désuni. A l'observateur qui se veut objectif s'offrent quatre constatations fondamentales.

Tout d'abord au nord, la Slovénie a échappé à la tourmente yougoslave. Elle s'est organisée sans heurt. Elle semble avoir réglé amiablement les quelques différends frontaliers qui pouvaient l'opposer à l'Italie. La Slovénie, aujourd'hui, paraît apte à rejoindre l'Union européenne, tant par la solidité de sa cohésion nationale que par le caractère sérieux et équilibré de son développement économique.

Peut-être vaudrait-il mieux accueillir en priorité dans l'ensemble communautaire européen un petit Etat de ce type, plutôt que de prétendre inclure massivement des pays de l'Europe centrale ou orientale plus mal préparés à franchir ce pas. L'avantage serait de séparer définitivement les Slovènes des turbulences ex-yougoslaves.

Tout au sud de l'ancienne fédération, la République de Macédoine a fait récemment l'objet de contestations de la part de la Grèce et aussi de la Bulgarie. Cet ensemble ethniquement hétérogène poursuit malgré tout une existence nationale. Tout doit être mis en œuvre pour l'isoler de ses voisins, de l'ex-Yougoslavie, au besoin par la présence prolongée d'une force d'interposition de l'ONU.

A la frontière septentrionale de la Macédoine, le pôle fort et volontariste de l'ancienne fédération yougoslave, la Serbie et le Monténégro se sont constitués en une nouvelle République fédérale yougoslave.

Malgré les jugements acerbes et parfois malveillants portés en Occident sur ses dirigeants, il faut rappeler que cette fédération a reçu l'assentiment populaire lors des dernières élections présidentielles et législatives qui, avec la présence d'observateurs étrangers, se sont déroulées librement en Serbie et au Monténégro.

Ce fait ne saurait faire oublier tout de même les risques inhérents à l'existence d'une forte minorité magyare en Voïvodine et l'origine albanaise d'une grande partie de la population du Kossovo. Là aussi, un « droit des minorités » consacré solennellement par les instances internationales, avec des clauses précises de rétorsion permettant la prévention et la gestion des crises balkaniques, serait le bienvenu.

La République fédérale de Yougoslavie du président Slobodan Milosevic n'a pas complètement trouvé son équilibre, étant donné la puissance du sentiment panserbe, très fortement ancré dans sa population. C'est dire le retentissement immédiat, en Serbie, des drames interethniques qui affectent le reste de l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire la Croatie et surtout la Bosnie-Herzégovine. L'actualité entretient le rêve d'une « grande Serbie », absorbant la Bosnie-Herzégovine et une partie de la Croatie : Krajina à l'ouest, Slavonie à l'est.

En connaissance de cause, la France, l'Europe et l'ONU doivent faire avec réalisme le choix d'une vraie politique au moment où 30 p. 100 du territoire de la Croatie sont contrôlés par des milices serbes et 70 p. 100 de celui de la Bosnie sont aux mains des forces armées de la République serbe autoproclamée de Radovan Karadzic. La capitale bosniaque Sarajevo est elle-même isolée, assiégée de fait, protégée tant bien que mal par la présence de la FORPRONU.

Dans ces conditions, peut-on encore espérer la reconnaissance par la Serbie de la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières actuelles ?

Va-t-on attendre encore longtemps, messieurs les ministres, la bonne volonté du président Milosevic, stimulée par l'espoir de la levée des sanctions imposées par l'ONU ? Cet acte de reconnaissance, contraire à la doctrine de la « Grande Serbie », ne serait, à mon sens, s'il se produisait, qu'un simulacre rapidement démenti par les faits.

Faut-il, au contraire, réunir l'ensemble des territoires du centre de l'ex-Yougoslavie qui posent aujourd'hui des problèmes ?

La création d'une fédération croato-bosniaque a été envisagée par certains. Elle présenterait l'avantage de permettre un rééquilibrage ethnique entre Croates, Serbes et Bosniaques et une diversification religieuse entre catholiques, orthodoxes et musulmans.

De la diversité pourrait naître un consensus pour survivre. Là aussi, un « droit international des minorités » s'appuyant sur le principe de subsidiarité devrait permettre à des districts à population différente de celles qui les entourent de bénéficier de la protection d'une auto-administration locale. C'est le premier objectif à atteindre sur le plan international en faveur de la paix, non seulement en Yougoslavie, mais aussi en Europe centrale et orientale.

Cette fédération croato-bosniaque, si elle voyait le jour, devrait avoir les attributs d'un Etat moderne. En premier lieu, la force publique devrait être recrutée parmi les autochtones, tout en respectant une parfaite neutralité au

regard des antagonismes ethniques et religieux. Sous l'autorité de l'ONU, il faudrait créer une force locale interethnique, encadrée par des instructeurs internationaux, capable d'accomplir sa mission en présence du dispositif actuel des Casques bleus et, si nécessaire, après son retrait.

Le dispositif de l'ONU, dispersé, lourd et inefficace, pourrait alors être levé. L'évacuation de nos forces de l'ex-Yougoslavie doit être l'objectif fondamental du Gouvernement. Les militaires français ne sont pas destinés à être, pour l'éternité, la gendarmerie d'Etats fantômes contestés par une grande partie de leurs populations.

Messieurs les ministres, les sénateurs du groupe du RDE souhaitent que la France contribue à une clarification politique en ex-Yougoslavie.

A cette fin, il conviendrait, selon eux, d'accueillir la sage Slovénie dans le concert des nations européennes, de consolider l'indépendance de la République de Macédoine et de l'isoler des turbulences yougoslaves, de reconnaître la volonté historiquement consacrée du peuple serbe - jusqu'aux dramatiques circonstances actuelles, il a été un ami de la France - à jouer un rôle de premier plan dans les Balkans.

Il conviendrait aussi de préparer le départ de Bosnie et de Croatie de la FORPRONU et de l'ONURC suivant un plan réfléchi et accepté et, éventuellement, avec l'aide temporaire d'une force multinationale de réaction rapide dont la création a été annoncée le 3 juin.

Parallèlement, il faudrait faire reconnaître formellement la fédération croato-bosniaque par la Serbie-Monténégro et l'associer économiquement à cette dernière.

Enfin et surtout, j'y reviens, les Nations unies ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe se devraient d'établir un « droit international des minorités » strict et susceptible de sanctions définies et applicables par la communauté internationale.

C'est au prix d'un effort programmé dans le temps et avec un objectif précis que la France pourra se dégager de l'imbroglio yougoslave et éviter à l'Europe de souffrir plus longtemps des désordres balkaniques.

L'absence de choix politique, l'incohérence des chaînes de décision, les interférences confuses entre l'ONU, l'UEO et l'OTAN ainsi que leurs douloureuses conséquences ne pourront être acceptées plus longtemps par le peuple français.

Les sénateurs du groupe du RDE, dans leur grande majorité, aideront le Gouvernement dans la tâche difficile qui est la sienne face à un dilemme jusqu'à présent non résolu ni dans l'histoire ancienne ni dans l'histoire récente. Mais ils souhaitent que cessent les incertitudes, les hésitations et les ambiguïtés génératrices d'humiliation. Il y va de l'honneur de la République française. *(Applaudissements sur certaines travées du RDE et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur les travées du RPR et de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. d'Aillières.

M. Michel d'Aillières. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis plus de quatre ans, les Balkans sont, une fois de plus, l'objet des inquiétudes et des préoccupations des Européens, particulièrement des Français.

Alors que s'ouvrirait ce qu'il faut bien appeler un conflit entre les peuples de l'ex-Yougoslavie et que la communauté internationale s'émouvait à juste titre des exactions et des atrocités commises de part et d'autre, la France décidait - et elle fut parmi les premiers pays à agir ainsi -

de répondre à la demande des Nations unies et d'envoyer des militaires pour assurer le ravitaillement des populations civiles ainsi que pour tenter de rétablir la paix.

Nous avons alors, mes amis Républicains et Indépendants et moi-même, approuvé cette action, qui se situait bien dans la tradition de générosité et d'humanisme de notre pays. Il faut rappeler qu'elle avait été décidée par le Président de la République et les gouvernements de l'époque.

Depuis lors, le contingent français, fort aujourd'hui de plus de 4 000 hommes - professionnels et appelés volontaires - est, tout le monde le reconnaît, à la pointe de cette action humanitaire. Nos soldats s'acquittent de façon remarquable des missions, souvent très délicates et très diversifiées, qui leur sont confiées.

Tous les observateurs, même les plus sceptiques, reconnaissent aujourd'hui que les hommes de la FORPRONU, notamment les Français, ont permis d'assurer la survie d'un très grand nombre de civils, de femmes et d'enfants, ce qui serait, à soi seul, une justification suffisante de ces opérations.

Je voudrais, à cet instant de mon propos, au nom de mes amis Républicains et Indépendants, rendre un hommage particulier à ceux de nos compatriotes qui sont morts dans ces opérations - ils sont au nombre de 39 - aux blessés, qui sont plus de 400, ainsi qu'à ceux et à celles qui font honneur à la France et à son armée.

Pendant toute cette période, les gouvernements successifs de notre pays ont déployé une action diplomatique intense, certes préférable à toute action militaire, pour proposer des solutions de règlement régional. Sans diminuer le mérite de ceux qui avaient précédé M. le Premier ministre, je voudrais souligner les efforts inlassables qu'il a déployés avec M. Balladur, dans le précédent gouvernement, auprès du Conseil de sécurité, de nos partenaires européens et des dirigeants serbes, croates et bosniaques.

Malgré les crimes que notre monde moderne a vu, hélas! se perpétrer en de très nombreux endroits du monde - notamment au Cambodge, au Soudan, en Somalie et au Rwanda - nous avons été révoltés par les « purifications ethniques » et les tueries de victimes civiles réalisées, ces dernières années, dans l'ex-Yougoslavie.

Les derniers événements paraissent avoir atteint les limites de l'acceptable : les prises d'otages, les attaques contre les hommes de la FORPRONU, dont la mission était pourtant d'apporter une aide, ainsi que les vols de véhicules et d'engins militaires constituent des actes inadmissibles que les nations occidentales ne peuvent tolérer.

Le constat que chacun peut faire après quatre années témoigne, hélas! de l'inefficacité et de l'impuissance de l'Organisation des Nations unies et de l'Union européenne!

Ceux qui, comme beaucoup d'entre nous, souhaitent depuis longtemps la construction d'une Europe unie, capable d'avoir une politique étrangère et de sécurité commune, y trouveront des raisons supplémentaires de réclamer l'accélération de sa mise en œuvre. Mais cela ne résoudra pas les problèmes actuels, pour lesquels il faut trouver une solution.

La guerre de Bosnie, qui a débuté au mois de février 1992, au lendemain du référendum sur l'indépendance de la Bosnie, est devenue le conflit le plus violent d'Europe depuis 1945, et elle risque de s'étendre à l'ensemble des Balkans. Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, déclarait, dès le printemps 1992, qu'il n'accepterait jamais l'indépendance de la Bosnie-Her-

zégovine. Quelle est sa position aujourd'hui ? C'est une question que nous nous posons tous et que je vous adresse, messieurs les ministres.

Les efforts diplomatiques de partage du territoire ont, par ailleurs, échoué, se heurtant chaque fois au refus des Serbes de Bosnie.

Ces derniers entretiennent des liens avec leur mère patrie depuis les élections de la fin du régime titiste, même si leurs relations ne sont pas toujours au beau fixe. C'est d'ailleurs sur cette dimension relationnelle que comptent les négociateurs actuels pour réussir.

La ligne de négociation consiste, semble-t-il, à parier sur l'isolement des Serbes de Bosnie, dont l'attitude a été condamnée par M. Milosevic, et à proposer à ce dernier la levée des sanctions économiques en échange de la reconnaissance de la Bosnie.

Il s'agit peut-être d'une occasion à saisir, mais l'autonomie des Serbes de Bosnie est-elle totale dans l'affaire des otages ? Ne risque-t-on pas de créer un front commun des revendications serbes, qui piégerait la communauté internationale ? Ce sont des questions que nous nous posons tous.

En outre, dans cette affaire territoriale, le poids de l'histoire ne doit pas être perdu de vue, car il importe de ne pas oublier que le rêve d'une Grande Serbie existe toujours et que la concrétisation de ce rêve pourrait réveiller d'autres projets de grandes nations.

Il faut avoir ces données en mémoire pour peser les conséquences d'un retrait des troupes onusiennes. En libérant les revendications territoriales, ce retrait entraînerait d'autres conflits qui impliqueraient des pays de l'Union européenne, telle la Grèce.

Le conflit a déjà connu des ripostes. L'ultimatum de l'OTAN, à la suite du bombardement de Sarajevo par les Serbes au mois de février 1994, obligea ces derniers à se retirer. Le retrait fut obtenu, il faut le rappeler, notamment grâce à la fermeté de la France.

Plus récemment, lors des derniers événements - vous l'avez dit, monsieur le ministre de la défense - la reprise du pont de Vrbanja par un commando français était indispensable pour nos armées et l'opinion publique française.

On ne peut écarter une détérioration de la situation avec de nouveaux vols de matériels militaires de la FORPRONU.

Ces faits condamnables sont, en quelque sorte, une remise en cause directe de l'embargo sur les armes. Leur objectif est incontestablement de pousser la communauté internationale dans ses retranchements.

Messieurs les ministres, nous approuvons l'envoi de la force aéronavale dans l'Adriatique. Nous approuvons également la création de cette force de réaction rapide, proposée par la France et la Grande-Bretagne, pour assurer la protection de la FORPRONU. Pourtant, la position russe peut faire douter de sa mise en place opérationnelle.

Mes amis et moi-même souhaitons obtenir un certain nombre de précisions quant à la création de cette force. Vous les avez partiellement apportées, monsieur le ministre de la défense. Je me permets cependant de vous interroger : en cas de besoin, l'engagement de cette force sera-t-il décidé par des autorités nationales ou par des autorités internationales ?

J'étais mandaté pour vous demander également par qui la FAR serait commandée. Vous avez répondu qu'elle le serait par le général commandant la FORPRONU et son adjoint britannique.

Je me dois de vous poser une autre question importante aux yeux de la commission des affaires étrangères : qui assurera le financement des opérations engagées par une force de réaction rapide ?

Pour avoir interrogé le secrétaire général des Nations unies, nous savons qu'il reconnaît lui-même ne pas disposer de moyens financiers importants. Nous sommes par ailleurs très inquiets quant au budget dont vous assumez maintenant la charge. Nous souhaiterions, en effet, qu'il ne soit pas trop largement obéré par ces opérations nouvelles.

L'ONU est confrontée à un choix : se retirer et laisser les conflits s'étendre ou recourir à la force militaire, lorsque cela est nécessaire, et redéfinir, éventuellement, le mandat de la FORPRONU. M. le Premier ministre a déclaré, hier, ne pas avoir de telles intentions.

Notre collègue M. François Trucy avait été chargé par le précédent gouvernement d'une mission concernant les problèmes dont nous discutons aujourd'hui ; il avait présenté un certain nombre de propositions. Dans quelle mesure en a-t-il été tenu compte ? Qu'en est-il notamment de son conseil de militariser les fonctions et les organes qui gèrent les opérations de maintien de la paix ?

La politique que nous propose M. le Premier ministre et vous-mêmes, messieurs les ministres, nous paraît aujourd'hui la seule possible.

Il s'agit, d'abord, d'obtenir des belligérants la libération immédiate des otages, la restitution des moyens dérobés, le respect des accords passés.

Il s'agit, ensuite, d'obtenir des Nations unies un renforcement de l'action de la FORPRONU - vous vous êtes engagés dans cette voie - le regroupement des postes dispersés et, de ce fait, difficiles à protéger. Ce regroupement aurait dû être effectué depuis un certain temps, mais je sais qu'on n'a pas pu l'obtenir.

Il s'agit, enfin, de faire en sorte que les nations occidentales soient solidaires pour condamner sans réserve les actes de barbarie contraires à toute morale internationale et pour obtenir des pays concernés un accord susceptible d'être respecté.

Si cette politique ne devait pas aboutir, peut-être faudrait-il envisager - ce qui, pour beaucoup d'entre nous, constituerait la dernière solution, et vous y avez fait allusion - le retrait du contingent français, qui entraînerait celui des autres. Cette opération, estiment les experts, ne serait pas facile à réaliser et nécessiterait de gros moyens. Il est par ailleurs difficile de prévoir quelles en seraient les conséquences sur le terrain, où les affrontements ne connaîtraient plus de freins.

Dans une telle conjoncture, les Français doivent être solidaires, nous semble-t-il, et approuver l'action menée, sous l'autorité du Président de la République, par M. le Premier ministre et par le Gouvernement, non seulement dans l'intérêt national, mais aussi dans celui de l'humanité tout entière.

Nous vous remercions, messieurs les ministres, de nous avoir apporté des précisions sur les positions de la France dans cette grave crise. Ces positions suscitent un certain nombre d'interrogations, dont nous vous avez fait part au cours de ce débat. Je voudrais cependant vous assurer que le groupe des Républicains et Indépendants du Sénat vous apportera son concours. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Golliet.

M. Jacques Golliet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, sous le choc des nouvelles dramatiques qui nous viennent de l'ex-Yougoslavie, nos concitoyens s'interrogent : pourquoi laisser nos soldats dans cette situation intenable ? Et nous, parlementaires, nous avons le devoir de répondre clairement aux questions qui se posent à la France. Faut-il partir ? Devons-nous rester ? Pourquoi ? Dans quelles conditions ?

Par votre voix, messieurs les ministres, le Gouvernement nous a présenté sa réponse. Parlant au nom du groupe de l'Union centriste, j'apporte à mon tour, après réflexion et en mesurant les conséquences de ce choix, une réponse sans ambiguïté : oui, la France doit maintenir et, si nécessaire, accroître dans la mesure du possible son effort militaire en même temps que son action diplomatique pour ramener la paix dans ce malheureux pays. C'est bien, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, à la fois notre devoir et notre intérêt.

C'est notre devoir d'abord à l'égard de tous ceux qui, citoyens de l'ex-Yougoslavie, malgré l'affrontement dont ils sont les premières victimes et les prisonniers, comptent sur la France et sur l'Europe pour pouvoir un jour créer à nouveau sur leur terre dévastée un espace de liberté, de tolérance et de fraternité. C'est notre devoir aussi pour que tant d'hommes, de femmes et d'enfants de l'ex-Yougoslavie, mais aussi tant de jeunes soldats de la paix ne soient pas morts en vain. Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour ce jeune Polynésien, engagé volontaire du contingent français, qui a été tué la semaine dernière.

Ces morts auraient-ils été aussi nombreux si nous, Français, ou en tout cas les gouvernants qui nous représentaient en 1990 et en 1991, avions eu la lucidité et le courage de faire ce qu'il fallait quand il le fallait, avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant 1992 ?

M. Jacques Machet. Très bien !

M. Jacques Golliet. Pourtant, il est vrai que, en 1991, lorsque la guerre civile a éclaté en Yougoslavie, les rapports des observateurs de la Communauté européenne ont très clairement alerté les gouvernements européens.

Ces rapports dénonçaient la volonté de conquête et de purification ethnique des partisans de la Grande Serbie. Ils apportaient la preuve que les dirigeants de Belgrade, au premier rang desquels un certain M. Milosevic, préparaient la guerre civile, cherchaient dans l'exaltation du nationalisme et du racisme les moyens de maintenir leur emprise sur le peuple serbe. Ni le Quai d'Orsay de l'époque ni l'Elysée, en cette année 1991 où tout a commencé, figés dans les vieux schémas légués du passé, n'ont voulu en tenir compte. Tout s'est déroulé comme pour un incendie de forêt. Si l'alerte avait été entendue, si l'on était intervenu aussitôt avec des moyens crédibles, le feu aurait été circonscrit et serait probablement éteint aujourd'hui. Or la forêt brûle. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste.*)

M. Albert Vecten. C'est très bien de rappeler cela !

M. Jacques Golliet. Pourtant, tous les observateurs en ont conscience, retirer nos troupes de l'ex-Yougoslavie entraînerait une catastrophe et je ne parle pas seulement des difficultés militaires d'un retrait qui pourrait prendre des allures de déroute : non seulement la situation des populations que nous sommes venus protéger serait pire qu'avant, mais le vide créé par notre départ entraînerait l'explosion générale de tous les Balkans car, de toute évidence, la FORPRONU serait remplacée par des contingents venus des pays voisins.

Les Turcs et d'autres nations musulmanes accourraient au secours de leurs frères. La solidarité slave orthodoxe amènerait l'intervention des Bulgares. La Macédoine, la Grèce et l'Albanie ne pourraient pas rester en dehors de cette confusion. La mêlée serait générale et les grandes puissances y seraient entraînées.

Une fois encore, comme à Munich en 1938, nous aurions choisi le déshonneur pour ne pas avoir la guerre mais, selon un mot tristement célèbre de Winston Churchill, nous aurions une fois encore « et le déshonneur et la guerre ».

Or certains signes donnent à penser que les protagonistes des divers bords commencent à mesurer l'impasse militaire dans laquelle ils se sont enfermés. Ils commencent à comprendre qu'il n'y aura pas de solution militaire au conflit, que seule une solution négociée est possible même si elle entraîne une révision partielle du plan de paix actuel.

Les Serbes de Pale, malgré les délires du Dr Karadzic, ce psychiatre spécialisé dans le nettoyage ethnique, peuvent se rendre compte que le rapport des forces est en train de leur devenir défavorable. Peut-être seront-ils bientôt prêts à laisser les armes au vestiaire et à s'asseoir à la table des négociations !

Ce n'est donc pas le moment de relâcher la pression internationale, que la FORPRONU est seule capable d'exercer. Pour ces raisons essentielles, oui ! nous devons rester jusqu'à ce qu'on réussisse à imposer une solution négociée. Mais alors, dans quelles conditions ?

Le Chef de l'Etat et le Gouvernement nous proposent une politique guidée par le même objectif de paix, mais visant à donner à nos soldats les moyens qu'exigent leur mission et leur sécurité.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir la France s'engager dans la voie d'une plus grande fermeté, d'une plus grande détermination et, en un mot, d'une véritable cohérence entre les buts définis et les moyens employés pour les atteindre. Permettez-moi, pour l'honneur du Sénat, de citer un passage du rapport qui avait été rédigé - j'avoue que j'en étais l'auteur - à la suite de la mission que notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avait confiée en décembre 1992 à notre collègue M. Roland Bernard et à moi-même.

« Le contingent français, comme l'ensemble de la FORPRONU, est dans une situation de singulière vulnérabilité. On peut légitimement s'interroger sur la manière dont les responsables de l'ONU conçoivent l'utilisation des forces militaires dont ils disposent. On peut regretter que des forces françaises soient engagées dans des conditions aussi incertaines, qui ne semblent pas répondre aux impératifs de sécurité que toute entreprise militaire devrait respecter.

« Peut-on accepter que notre contingent soit ainsi placé dans une situation d'otage potentiel ? »

C'est ce que nous écrivions voilà trois ans et demi. Ce rapport a été largement diffusé. Ces questions ont été posées aux responsables de la défense et de la diplomatie. Elles n'ont reçu aucune réponse. Aujourd'hui, c'est ce nouveau gouvernement qui entend apporter un début de réponse.

Cette réponse, nous l'approuvons. Il s'agit, premièrement, de regrouper nos soldats, d'équiper nos unités en matériel lourd adapté à leur mission et, surtout, de leur laisser la liberté d'initiative nécessaire à leur sécurité et à leur efficacité. Il s'agit deuxièmement, oui ! de constituer une force de réaction rapide européenne destinée non pas à mener une expédition de guerre, mais à intervenir, si

nécessaire, par des opérations « coup de poing », pour soutenir, soulager et, éventuellement, tirer d'affaire les contingents de la FORPRONU.

Faudra-t-il alors demander une adaptation du mandat voté par l'ONU ? Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous nous avez affirmé tout à l'heure qu'une telle révision n'était pas nécessaire ; nous partageons ce point de vue. Il semble bien, en effet, que le mandat tel qu'il est défini doit être interprété à l'avenir de façon moins restrictive qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Nos troupes ont en effet le droit et le devoir d'agir pour leur « légitime défense ». Ce droit est suffisant, à condition qu'il soit laissé à l'appréciation du commandement militaire sur le terrain et non pas au jugement de diplomates, fussent-ils Japonais ou Égyptiens, qui, de plus, sont de passage.

Bref, donnons aux militaires la possibilité de faire leur travail de militaires et nous verrons avancer la paix. C'est grâce à leur action que s'ouvrira la voie conduisant aux négociations.

Car il faudra bien, et le plus tôt possible, que tous les protagonistes de cette affreuse guerre et tous ceux qui, en coulisse, les poussent, les conseillent et les aident se retrouvent autour d'une même table de négociation pour définir les conditions de la coexistence des peuples non seulement dans l'ex-Yougoslavie, mais dans l'ensemble des Balkans.

Les problèmes des minorités ne diminueront pas d'intensité, le tracé des frontières ne sera garanti pour les peuples qu'à la condition d'être l'objet d'un accord international dont les grandes puissances seront parties prenantes.

Oui, la France s'honorerait en prenant l'initiative de provoquer dès que possible la réunion d'une large conférence internationale sur l'avenir des Balkans. Sur ce point, une fois n'est pas coutume, me voici en accord avec M. Lederman. Mais il me permettra de lui faire observer que cette idée n'est que le prolongement du projet de pacte de stabilité européen que le gouvernement précédent et son premier ministre, M. Edouard Balladur, ont lancé au mois de mars dernier.

Mais l'expérience de la crise yougoslave montre, à l'évidence, que l'Europe a l'impérieux besoin d'un instrument communautaire de gestion des crises qu'elle n'a jamais encore possédé puisqu'on n'a jamais voulu jusqu'ici le lui donner. Je ne suis pas sûr que la simple mise en œuvre du traité de Maastricht permette de l'en doter.

C'est pourquoi j'en reviens encore une fois, pardonnez-moi, à une idée que j'ai déjà préconisée voilà plusieurs mois : l'Europe ne devrait-elle pas se donner un véritable conseil de sécurité européen dépassant les limites de la seule Union de l'Europe occidentale, possédant une autonomie de décision et d'action propre à décider, exécuter sans délai toute intervention, militaire s'il le faut, pour maintenir la paix en Europe chaque fois qu'elle pourrait être menacée ?

Quoi qu'il en soit de ce projet, regardons la situation présente : la Russie profite de toutes les occasions pour reconquérir la place et le rôle qu'elle avait perdus. Elle utilise la solidarité slave et les ramifications de l'Église orthodoxe pour se poser - ô ironie de l'histoire - en véritable protecteur de la communauté orthodoxe jusqu'en Grèce, à Chypre et ailleurs. La Turquie se sent le devoir de soutenir les musulmans de son ancien empire. Les États-Unis jouent la carte de l'Islam comme ils l'ont fait en Afghanistan pour le plus grand malheur de ce pays déchiré.

Et nous, Européens, qui n'avons pas su nous donner les instruments d'une politique extérieure unifiée, nous voici pris dans cette partie de poker menteur où chacun de nos pays joue un jeu différent. Or la partie qui se joue est bien celle de la paix et de la stabilité de toute l'Europe.

La seule voie à suivre est celle que vient de tracer le Gouvernement dans la crise présente et que nous avons entendu définir cet après-midi.

La libération des otages est le premier résultat tangible de cette nouvelle politique de fermeté et de coopération européenne ; il en est la confirmation. C'est sur cette voie que nous vous encourageons, messieurs les ministres, à continuer. C'est la voie du courage, la voie de l'honneur et de la responsabilité ; c'est la voie de l'union de l'Europe, c'est la voie de la paix et nous nous y engageons avec vous ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention devant être limitée à cinq minutes, et l'essentiel ayant déjà été dit, je bornerai mon propos à quelques remarques.

Depuis le début du conflit en ex-Yougoslavie, trente-neuf Français sont morts, plus de quatre cents ont été blessés. Notre premier devoir - cela a déjà été fait par plusieurs orateurs - est de rendre hommage à nos soldats, de leur exprimer notre solidarité et notre soutien, et surtout de redire bien haut que ce n'est ni leur courage ni leurs capacités qui se trouvent en cause, mais les missions qui leur ont été confiées et les conditions dans lesquelles ils ont été placés pour les remplir.

En décidant d'envoyer en Bosnie des contingents militaires sous le casque bleu, l'Organisation des Nations unies leur avait confié une double mission : une mission humanitaire d'abord pour apporter aux populations civiles aide et assistance ; une mission militaire ensuite, la FORPRONU devant être une force d'interposition placée entre ceux qui voulaient se battre pour essayer de les empêcher de le faire.

La première de ces missions a été magnifiquement remplie, il faut le redire et le proclamer. Les populations civiles sont reconnaissantes de la tâche que les Casques bleus, particulièrement le contingent français, ont accomplie pour elles, au point que l'on dit aujourd'hui que, s'ils sont rappelés, elles s'opposent à leur départ, craignant rien de moins que d'être bientôt massacrées. C'est d'ailleurs ce qui nous fait un devoir moral incontestable de ne pas les abandonner, de rester, de ne partir que si leur sécurité est assurée.

En revanche, la mission « militaire » était une mission impossible dans les conditions qui prévalent en Bosnie et avec les moyens dont disposent les troupes de l'ONU. Sur le terrain, ces troupes sont dispersées, éparpillées en petits groupes. Ce sont des cibles faciles pour ceux qui veulent les encercler, les empêcher d'agir et finalement, aussitôt que les Serbes de Bosnie ont eu, pour intervenir, le prétexte de frappes aériennes mal engagées, sans concertation, sans décision d'ensemble, les retenir en otages, les faire prisonniers, et ce à peu de risque pour les agresseurs, puisque les consignes de l'ONU étaient d'essayer d'en imposer par sa seule présence, mais de ne pas tirer, de ne pas riposter.

Ce sont ces dispositions et ces consignes qu'il convient maintenant de changer. Tout d'abord, pour ce qui concerne les prises d'otages de la semaine dernière - qui,

remarquons-le, ne sont pas nouvelles puisque d'autres se sont déjà produites l'an passé à plusieurs reprises - il faut bien évidemment que les humiliations cessent et que ces otages soient, sans délai, rendus à leur pays respectif. M. le Premier ministre nous a dit que cette libération devait être « complète, immédiate et sans condition ». Nous avons noté sa fermeté et la résolution que le Gouvernement manifeste à cet égard. Nous espérons que ce premier but sera bientôt atteint. Vous pouvez, monsieur le ministre, compter sur notre entier soutien à cet égard.

En même temps, le dispositif de la FORPRONU et la nature des instructions qui lui ont été données doivent être modifiés. Il faut regrouper ces forces, les étoffer et, surtout, leur dire qu'elles peuvent se défendre si elles sont attaquées, c'est-à-dire riposter. Se regrouper, se renforcer, riposter, telle est la nouvelle orientation. D'ailleurs, M. le ministre de la défense a évoqué la « stratégie des quatre R » : regrouper, renforcer, riposter et donc « se faire respecter ». Nous en sommes pleinement d'accord.

A cet égard, nous approuvons l'attitude de M. le Président de la République lorsque, le 28 mai, apprenant que les Bosno-Serbes s'étaient emparés du pont de Vrbanja, à Sarajevo, par trahison - ils avaient revêtu des uniformes français - il a ordonné que l'assaut soit donné et le pont immédiatement repris. Cela a été fait brillamment par le 3^e RIMA du lieutenant Héluin, au prix, malheureusement, de deux tués et de neuf blessés de notre côté.

Mais cette action a marqué un tournant dans la situation militaire en Bosnie. C'était la première fois que nos soldats ripostaient, sur un ordre direct, passant outre aux complications et aux lenteurs d'un commandement démultiplié, voué à l'immobilisme. Nos soldats cessaient d'être des lapins ou des pigeons sur lesquels on s'amusait à tirer, sachant qu'ils ne répliqueraient pas ; ils redevenaient des hommes, des soldats. La fierté leur était rendue. Toutes nos troupes en Bosnie ont retrouvé le moral. Ils redevenaient des soldats non pas pour gagner une guerre, ce qui n'est nullement dans leurs buts ni même dans leurs possibilités, mais pour permettre le retour de la paix.

Cette paix, c'est évidemment par la négociation que nous y parviendrons. Plusieurs des orateurs en ont recherché les voies. L'une d'elles semble prévaloir : s'adresser à Belgrade et obtenir, avez-vous dit, monsieur le ministre des affaires étrangères, que « la Serbie reconnaisse la Bosnie dans ses frontières internationalement reconnues ». M. le président de la commission des affaires étrangères a exprimé une idée analogue.

Mais il y a un « hic », un inconvénient grave. La Bosnie a peut-être des « frontières internationalement reconnues », mais ces frontières ne sont nullement reconnues par ses propres habitants.

La Bosnie, dans l'histoire, n'a jamais été une nation. C'est un pays, une région qui se caractérise par le fait que les peuples qui y cohabitent se haïssent depuis des siècles. Il y a d'un côté des Croates, catholiques, qui s'appuient bien sûr sur la Croatie, de l'autre côté des Serbes, orthodoxes, qui auraient préféré être rattachés à la Serbie, et au milieu ceux que l'on a appelés les « musulmans », Serbo-Croates convertis à l'Islam pendant l'occupation des Ottomans, au Moyen Âge. Depuis fort longtemps, on ne sait que faire de ce méli-mélo.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je souhaite ouvrir ici une parenthèse.

Je me souviens du congrès de Berlin, quand l'Europe cherchait - déjà ! - une solution au problème des Balkans. On ne savait que faire de la Bosnie-Herzégovine.

On a décidé de la laisser sous la suzeraineté turque mais on a chargé l'empire austro-hongrois d'y rétablir l'ordre. Evidemment, cette situation était tout à fait invraisemblable. D'ailleurs, les Austro-Hongrois ont annexé la Bosnie-Herzégovine un peu plus tard, ce qui a conduit les Serbes à protester. L'archiduc François-Ferdinand est assassiné à Sarajevo et la Première Guerre mondiale commence...

Après la Première Guerre mondiale, un roi d'une grande autorité, le roi Alexandre, réussit à mettre tous les Slaves du sud ensemble. Sa main de fer est vivement ressentie en Croatie, notamment par les Oustachis. Il est assassiné à Marseille en même temps que l'un de vos prédécesseurs - vous vous en souvenez, monsieur le ministre - Louis Barthou.

Et puis, après la Seconde Guerre mondiale, alors que les Croates, notamment les musulmans de Croatie, s'étaient engagés en masse dans les divisions SS allemandes contre les Serbes - et leurs exactions ont été nombreuses - il a fallu la main de fer de Tito pour réussir à les faire vivre ensemble. Il a même accentué le mélange, pensant que c'était là que toutes les ethnies se mêleraient et que ce serait un exemple pour l'ensemble de la Yougoslavie.

Aujourd'hui, il n'y a plus de régime communiste qui écrase toute résistance et, naturellement, tout a explosé.

Alors que l'ensemble yougoslave qui existait naguère n'a pas pu tenir, on espère pouvoir fonder un Etat pluri-ethnique dans cette Bosnie où chacun déteste son voisin et où les haines sont établies depuis des générations. C'est, je le crains, une vue de l'esprit que de nourrir un tel espoir.

Cet Etat n'est pas viable, il faut l'admettre. C'était une grande erreur de le reconnaître comme un Etat indépendant ; il n'y avait nullement les éléments d'une nation en Bosnie. Et tant qu'on ne comprendra pas qu'il faut rectifier ses frontières et qu'il faut aller vers d'autres solutions, éventuellement en prévoyant l'existence d'une petite Bosnie, au centre, on ne règlera rien.

Je me souviens que, au sein du groupe de contact, dont la France est membre, le 2 décembre dernier, on avait exprimé l'idée d'inviter les Serbo-Croates à essayer de fonder une fédération avec la République de Serbie, à l'image de la confédération bosno-croate qui s'était établie par ailleurs. Evidemment, dans ce vaste mélange, peut-être ces deux fédérations pourraient-elles s'équilibrer. En tout cas, demander simplement aux Serbes de Belgrade...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jacques Habert. Eh bien, monsieur le président, je vais fermer ma parenthèse, que je vous avais prié de m'autoriser à ouvrir. (*Sourires.*)

Je rappellerai simplement que, dans les conclusions rendues en 1992 par la commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter, on pouvait lire ceci : « La volonté des populations locales de constituer la République de Bosnie-Herzégovine en Etat souverain et indépendant ne peut être considérée comme pleinement établie. » C'est le moins que l'on puisse dire : les Serbes et les Croates de Bosnie eux-mêmes n'en veulent pas ! Alors pourquoi rechercher des solutions uniquement dans ce cadre-là ?

Nous savons que M. Alain Juppé saura faire preuve, dans les négociations qui vont s'ouvrir, de l'admirable patience dont il a déjà témoigné, et que, avec vous-même et l'ensemble du Gouvernement, il mettra tout en œuvre pour que nos soldats soient respectés, qu'ils continuent de servir dans l'honneur et, surtout, pour que nous puis-

sions, dans cette partie si douloureusement déchirée de l'Europe, ramener enfin la paix, qui correspond à notre vœu unanime.

Dans cette entreprise, monsieur le ministre, le Gouvernement peut compter sur notre entier soutien. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. de La Malène.

M. Christian de La Malène. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, pas plus, j'en suis sûr, que tous les orateurs qui m'ont précédé, je n'ai le cœur léger en montant à cette tribune pour intervenir sur le sujet qui nous réunit.

Comment pourrait-il en être autrement quand on a présents à l'esprit tous les drames et toutes les horreurs qui se sont déroulés dans l'ex-Yougoslavie depuis le printemps 1991, quand on a présents à l'esprit les trente-neuf Français qui ont fait le sacrifice de leur vie au service d'un idéal de paix, quand on a présents à l'esprit, enfin, tous ceux qui, à l'heure actuelle, sont les otages innocents d'un pseudo-gouvernement, que je préfère ne pas qualifier ?

Au nom de mon groupe, je voudrais avant tout rendre un hommage vibrant à toutes les forces françaises qui, depuis près de trois ans, se sont succédé en Croatie et en Bosnie. En dépit de tout, elles peuvent être fières de l'action accomplie, action aussi périlleuse que désintéressée.

Ces temps-ci, les mots : « honte et déshonneur » ont été souvent employés. Nous savons bien, comme nos soldats et leurs familles, s'il y a quelque part honte et déshonneur, où il faut les chercher et les trouver : d'abord, dans la conduite sanguinaire et terroriste de nombreux dirigeants locaux ; ensuite, dans l'incapacité et l'impuissance de l'Organisation des Nations unies.

Au début des événements, on a écrit que l'Europe était deux fois morte à Sarajevo. Ne pourrait-on écrire aujourd'hui que l'Europe n'est pas seule dans ce cas et que l'ONU a subi exactement le même sort ?

M. le Président de la République, il y a peu de jours, à Vannes, en s'inclinant devant les corps des deux dernières victimes, a parfaitement traduit notre sentiment. Il a répondu aussi à nos inquiétudes en affirmant avec force que, désormais, le nécessaire serait fait, sur tous les plans, diplomatique et militaire, pour que le retour à une telle situation soit impossible, que les sanctions soient réelles, tangibles, appliquées, faute de quoi la France tirerait la conclusion qui s'impose.

Nous saluons la détermination et la netteté des positions du Gouvernement, celles de M. le Premier ministre et la vôtre, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Nous savons quels efforts M. Alain Juppé a accomplis ces derniers mois pour donner une dernière chance à la paix. Il ne faut jamais désespérer de la paix. Mais nous nous souvenons aussi de ses inquiétudes et de ses mises en garde.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre des affaires étrangères. Nous faisons confiance au Gouvernement. C'est une lourde charge. Nous savons cependant qu'elle est à sa mesure.

Mais nous sentons tous que le sacrifice de nos jeunes nous crée des devoirs que nous ne pouvons plus éluder. Et la première question qui vient à l'esprit, celle que sans doute se poseront les futurs historiens de ce temps, est bien celle-ci : comment a-t-on pu en arriver là, comment,

après tant de mises en garde, après tant de constatations de dysfonctionnements et de divergences, a-t-on pu se laisser surprendre ?

J'évoquerai d'abord le dysfonctionnement de l'embargo économique qui a été décrété et mis en place. Peut-être a-t-il gêné et gêne-t-il encore telle ou telle des parties directement ou indirectement en cause. Mais il est clair pour tous que de nombreux voisins ne l'appliquent pas, ou l'appliquent mal, et que, en particulier, un membre de l'Union européenne ne l'a jamais respecté.

M. Guy Cabanel. C'est vrai !

M. Christian de La Malène. Autre dysfonctionnement : celui qui touche l'embargo sur les armes. Une guerre moderne est grosse consommatrice de matériel et de munitions. Guerre de Slovénie, guerre de Croatie, guerre de Bosnie : on aurait pu imaginer une certaine usure des moyens militaires. Il n'en a rien été. C'est l'inverse qui s'est produit ! Et l'on a pu constater que la FORPRONU, déjà moins armée que les belligérants au départ, après trois ans de conflit, voyait ce déséquilibre s'accroître considérablement, rendant encore plus criante sa propre fragilité.

Les musulmans de Bosnie, qui n'avaient à l'origine ni armes ni armée, ont déjà fait jeu égal avec les Croates. Et qu'elles soient approvisionnées de l'Est ou de l'Ouest, en dépit de l'embargo militaire, les forces armées se sont renforcées en quantité et en qualité ; nos amis Américains viennent d'en faire une cruelle expérience.

J'en viens aux divergences.

Ce sont d'abord les divergences entre les Européens, et sur tous les plans, diplomatique au premier chef. On se souvient des reconnaissances en cascade, plus ou moins arrachées, de la Slovénie, puis de la Croatie, sous la pression allemande, puis de la Bosnie, sur la recommandation de la commission Badinter, tout cela au motif que des frontières internationales permettraient meilleures aides et meilleures interventions.

Mais fallait-il encore qu'il y eût aides et interventions. Car, si l'on passe sur le plan militaire, on voit vite, en regardant qui supporte l'essentiel des efforts, réapparaître les divergences. Les conseillers ne sont plus les payeurs !

On relève aussi des divergences entre les Européens et les puissances extérieures, Amérique du Nord et Russie.

La première, intervenue tardivement, échaudée par son aventure somalienne, s'est refusée jusqu'à présent à toute intervention autre qu'aérienne, sans peut-être d'ailleurs en mesurer les conséquences sur le terrain. En même temps, sous la pression d'une opinion publique très engagée, sa politique ne donne guère l'impression de tenir la balance égale entre les parties en conflit.

Quant à la seconde, toujours obligatoirement concernée quand il s'agit de Serbes, elle se cantonne, en apparence, dans un rôle de modérateur pour le moins ambigu.

Après avoir évoqué les dysfonctionnements et les divergences, j'en arrive aux mises en garde : mise en garde sur la définition de la mission et mise en garde sur son exécution. Elles furent quasi continues.

Peu ou prou, tous les responsables militaires marquèrent avec force leur insatisfaction. Peu ou prou, tous ceux qui eurent à s'occuper de l'ex-Yougoslavie manifestèrent des réactions identiques.

La mission était claire dans ses principes - aide humanitaire et maintien de la paix - mais terriblement ambiguë quant à ses frontières et à ses limites.

Qui ne se souvient de l'assassinat dans un véhicule de la FORPRONU d'un ministre de Sarajevo ?

Il est vrai, pourtant, que le déséquilibre de la balance des forces, le déséquilibre des horreurs imputées à tel ou tel camp influaient sur l'opinion internationale et pesaient donc sur la conduite de la FORPRONU, risquant de transformer une mission impartiale de maintien de la paix en une mission de sanction.

Cette imprécision ou cette ambiguïté de la mission ont été lourdement aggravées - cela aussi fut l'objet de nombreuses et sévères mises en garde - par l'inadaptation des structures de décision et de commandement des Nations unies.

Alors qu'il aurait fallu réagir à chaque problème, au coup par coup et instantanément, la pesanteur était telle que chacun était, en fait, sur le terrain, paralysé ou laissé sans directive, livré à sa propre improvisation.

Pensons au débat quasiment byzantin sur la légitime défense et la rétorsion ou au débat sur l'éparpillement des forces, éparpillement qui ne fut pratiquement jamais corrigé !

Pour que ce tableau soit complet, il faudrait aussi y mentionner l'intervention de l'OTAN, sorte de bras séculier aérien où le point de vue américain pèse lourd et dont les rapports avec les autorités des Nations unies sont forcément lents et compliqués.

C'est ainsi que, sans que le moindre reproche, bien au contraire, puisse être adressé à ceux qui sont exposés, tout en étant cent fois avertis et tout en connaissant les risques, on en est arrivé aux intolérables événements que nous vivons actuellement.

Compte tenu de cet ensemble de données, nous tenons à dire aujourd'hui, avec force et avec conviction, que, si l'on nous proposait demain de continuer dans les mêmes conditions qu'hier, comme cela nous était recommandé il y a peu par tel ou tel responsable, alors, oui, nous nous interrogerions gravement.

Heureusement - et cela ne nous a pas surpris - il n'en est rien ; le Président de la République et le Gouvernement ont clairement choisi une démarche différente.

Avant tout, ils veulent obtenir sans conditions l'indispensable libération des otages. A cette fin, tous doivent œuvrer sans restriction. Il s'agit d'un devoir élémentaire de morale et d'humanité, en réponse à un défi terroriste. Comment pourrait-on comprendre, comment pourrait-on accepter des dérobades sur ce point ?

Cet indispensable préalable rempli, une série de conditions s'imposent.

La mission de la FORPRONU doit être redéfinie, et ce de façon stricte. Bien entendu, il ne saurait être question de transformer une mission humanitaire en une mission d'intervention armée. C'est l'objet de la quatrième option de M. le secrétaire général de l'ONU. Cette redéfinition doit aboutir à un resserrement réel et majeur sur le terrain comme à la libre disposition des moyens de transport adaptés, tant aériens que terrestres. Ainsi, la FORPRONU sera mieux à l'abri de tout soupçon de partialité comme mieux à l'abri d'agressions terroristes. Parallèlement, les structures de décision doivent être réaménagées pour permettre de trouver immédiatement et sur le terrain réponse aux questions posées.

La France et la Grande-Bretagne ont proposé de compléter le nouveau dispositif par une force de réaction rapide. Son rôle consistera à renforcer la protection de la FORPRONU et à l'assister dans la mise en œuvre de son mandat. Soulignons au passage combien l'accord entre nos deux pays nous paraît en l'occurrence, monsieur le ministre des affaires étrangères, précieux et exemplaire.

La mission de cette force de réaction rapide n'est donc pas une mission de combat ; c'est une mission de prévention et de légitime défense. Pour ce rôle de dissuasion et de protection, elle sera infiniment mieux adaptée que les frappes aériennes. L'expérience nous a, hélas ! montré que celles-ci étaient d'un emploi mal aisé et d'un effet parfois dangereux. En effet, quelle source de tentation pour des terroristes sans pitié que le déséquilibre entre des troupes au sol impuissantes et le recours éventuel à des frappes aériennes de l'OTAN !

A cet avantage dans le domaine de la protection, la force de réaction rapide en ajoutera un autre, et non des moindres, dans le domaine de la chaîne de commandement.

CE La Russie a manifesté désaccord ou réticence. Une telle force, a-t-elle dit, porterait un coup décisif au plan de paix du groupe de contact. Comme on aimerait que ce soit vrai ! Comme on aimerait que ce plan de paix ait été ou soit sur le point d'aboutir ! Mais, depuis trois ans, c'est toujours le même refrain : « On est sur le point de l'accepter » et le résultat est toujours négatif.

En ce qui concerne l'embargo, qu'il soit économique ou militaire, il faut aussi qu'une amélioration intervienne. Il est clair que ce n'est pas en surarmant encore plus qu'elles ne le sont les parties en présence que l'on progressera vers la paix. Les pays qui vendent des armes ou qui voudraient le faire et qui n'ont pas, eux, de troupes engagées au sol devraient observer en la matière une réserve décente. En tout cas, l'embargo, tant qu'il est maintenu, n'a de sens que s'il est l'affaire de tous. Il faut que ceux qui trichent soient dénoncés et qu'il en soit, là ou ailleurs, tenu compte. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

Enfin, je dirai que, de façon plus générale, la solidarité et la cohésion occidentales, notamment européennes, doivent se manifester sans ambiguïté. Il n'est ni satisfaisant ni convaincant d'entendre répéter que l'on approuve les principes d'une politique étrangère et de sécurité commune, que l'on souhaite la voir naître, pour ensuite se dérober à son application face à un drame majeur qui se situe pourtant au cœur de cette même Europe.

Mes chers collègues, parce que c'est son intérêt, parce que c'est son devoir, parce que c'est sa tradition - nous continuons de le penser - la France ne peut pas et ne doit pas se désintéresser du drame que connaît l'ex-Yougoslavie. Mais le maintien de son engagement, la poursuite des risques qu'il entraîne, l'éventualité de nouveaux sacrifices ne sont désormais admissibles que si d'importantes modifications transforment, dans la réalité, les conditions de notre intervention comme son environnement international.

C'est pourquoi nous approuvons sans réserve le Gouvernement de s'être engagé dans cette voie nouvelle et lui faisons unanimement confiance.

Mais si cette volonté ne devait pas être suivie d'effets, si aucun enseignement n'était tiré des événements actuels, chacun doit être conscient, ici et ailleurs, que la France qui a fait ce qu'elle considère comme son devoir, qui est prête à continuer, ne saurait poursuivre cet effort dans les conditions totalement insatisfaisantes, pour ne pas dire insupportables, dans lesquelles il fut conduit jusqu'à présent. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les propos que vous avez tenus, les uns et les autres, au nom de vos groupes, tout d'abord M. de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, devant laquelle j'aurai l'honneur de me présenter demain, puis M. Lederman, au nom du groupe communiste, M. Guy Penne, au nom du groupe socialiste, M. Cabanel, au nom du groupe du RDE, M. d'Aillières, au nom du groupe des Républicains et Indépendants, M. Golliet, au nom du groupe de l'Union centriste, M. Habert, et, enfin, M. de La Malène, au nom du groupe du RPR.

Je me suis absenté quelques moments, mais j'espère que vous voudrez bien me le pardonner, mesdames, messieurs les sénateurs, car si cette absence n'était pas conforme aux usages en vigueur dans les rapports entre le Parlement et le Gouvernement, elle résultait de l'obligation qui m'incombait d'assister M. le Président de la République à l'occasion de la remise de lettres de créances d'ambassadeurs étrangers, parmi lesquels M. l'ambassadeur de la République tchèque, et ceci nous ramène à notre débat.

Vous avez, mesdames, messieurs les sénateurs, soulevé une série de questions très importantes qui sont au cœur de nos préoccupations, questions que se pose aussi l'opinion publique, qui sont communes à celles et ceux qui sont avertis, mais aussi à ceux qui observent, écoutent, regardent et s'interrogent.

La première question qui se pose est en effet de savoir si nous avons raison d'être présents là-bas ou non. Je vous remercie d'avoir à la quasi-unanimité émis la conviction que la France avait raison d'être présente. Toutefois, nous pouvons comprendre les interrogations de nombre de nos concitoyens qui éprouvent un sentiment légitime de lassitude devant le temps qui passe, les efforts qui échouent, les morts qui s'accumulent, les sacrifices demandés - on ne sait trop pourquoi finalement - à la nation tout entière et à l'armée française en particulier. Ils ont l'impression que de drame en drame, d'incident en incident, de tragédie en tragédie, la justification de notre présence sur place disparaît. Je tiens à vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, que, si la situation n'évolue pas, la question de notre présence sur place se posera effectivement.

La seule réponse que nous puissions apporter à cette question de nos concitoyens réside dans l'affirmation de notre volonté de voir la situation se modifier sur le terrain.

Cette volonté doit s'exprimer avec force et solennité, et ce fut le mérite du tout nouveau Président de la République d'avoir indiqué, dans les heures mêmes qui suivirent le début de la dernière crise, que la France, désormais, n'accepterait plus l'inacceptable.

La France affiche ainsi, à l'intention de l'ensemble des parties au conflit, la détermination qu'elle entend mettre à remplir son devoir de grande puissance et à assumer ses responsabilités de nation européenne de premier plan, mais aussi à « taper du poing sur la table » lorsque la coupe est pleine - et elle l'est aujourd'hui.

En effet, s'il faut clairement rappeler, et vous n'y avez pas manqué, mesdames, messieurs les sénateurs, que la communauté internationale a un rôle essentiel à jouer pour tenter de résoudre la crise des Balkans, il est aussi de notre devoir d'indiquer aux uns et aux autres ce que nous n'accepterons plus.

La vraie question, d'ailleurs, est celle du sens et des limites de notre mission. Vous l'avez tous abordée. L'opinion publique la pose et est en droit de recevoir une réponse, réponse d'autant plus nécessaire que de divers côtés viennent des interprétations différentes ou des propositions contraires à la ligne que s'est fixée le Gouvernement et qui était déjà celle des gouvernements précédents.

Au début du conflit, M. Mitterrand avait eu une formule : « N'ajoutons pas la guerre à la guerre. » Elle est juste mais aussi, me semble-t-il, un peu troublante.

Elle est juste parce que notre politique - nous n'avons jamais cessé de l'affirmer - est fondée sur l'idée que la paix ne sera atteinte qu'à l'issue d'un processus diplomatique et politique ; notre puissance politique sur le terrain n'est donc pas destinée à imposer la paix par la force parce que cette voie nous paraît impossible. Cependant, beaucoup de nos concitoyens ne perçoivent pas clairement la différence entre le rôle de la FORPRONU et celui de nos initiatives diplomatiques.

En même temps, la formule de M. Mitterrand est troublante et elle a peut-être favorisé l'adoption d'une « attitude molle » par les Nations unies sur le terrain.

En la matière, il faut être très précis, notamment en ce qui concerne la configuration de la FORPRONU. J'ai déjà insisté sur ce point : les aspects militaires, c'est-à-dire les actions de la FORPRONU, et les aspects politiques, c'est-à-dire les initiatives diplomatiques, sont totalement distincts. L'opinion publique doit comprendre que la FORPRONU a pour seules missions celles dont l'a chargée le Conseil de sécurité : premièrement, assurer l'aide humanitaire aux populations civiles éprouvées et, deuxièmement, séparer les combattants dans des secteurs limitativement énumérés par les résolutions du Conseil de sécurité.

Telle est la mission de la FORPRONU.

Quelle est la réalité sur le terrain ? Je dois commencer par vous dire que, lors de mon arrivée au Quai d'Orsay, j'ai pu constater que M. Alain Juppé n'avait cessé de réclamer un changement du dispositif mis en place, dispositif stupéfiant puisque, sur une terre où l'on savait pourtant que des hommes se battaient avec acharnement, avec violence, avec passion, avec haine, il a eu pour effet d'accroître la vulnérabilité de la FORPRONU.

Je sais gré à M. Golliet de nous avoir rappelé tout à l'heure ce qu'il avait, avec l'un de ses collègues, écrit en 1992. Son analyse demeure parfaitement adaptée à la réalité actuelle. La situation sur le terrain n'est pas acceptable et, si l'on peut tirer un enseignement de cette crise, c'est celui-ci : il faut savoir, même à l'occasion d'une élection présidentielle, moment le plus fort de la vie politique française, nous donner les moyens d'exprimer notre désaccord.

J'ai, pour ma part, passé les quinze derniers jours à convaincre nos partenaires, à Londres, à Moscou, à Washington, dans les capitales européennes, que nous n'acceptons plus que subsiste la situation actuelle. Si nous avons parlé de retrait, ce qui a pu paraître en contradiction avec cette position, voire un peu brutal, c'est parce qu'il fallait « secouer » les uns et les autres et faire bien comprendre la portée réelle de notre message : nous refuserions de nous contenter de je ne sais quelle déclaration aimable de quelque instance internationale pour ensuite revenir à nos affaires traditionnelles.

La situation doit évoluer non seulement parce que l'incroyable dispersion du dispositif fragilise celui-ci dans des conditions stupéfiantes, mais également parce que cela a provoqué - ce n'était pas nécessairement inclus dans la

disposition initiale - une sorte d'attitude générale de faiblesse, là où il eût sans doute été souhaitable de marquer de temps en temps des coups d'arrêt.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé - M. Cabanel a évoqué longuement ce sujet - sur la question de savoir s'il fallait changer le mandat de la FORPRONU. Il s'agit en fait de savoir si la FORPRONU est autorisée à se défendre.

Chargée d'aller ravitailler - cela fait partie de ses missions - les enclaves qui se trouvent à l'est de Sarajevo et qui, par définition, ne sont pas accessibles autrement qu'en traversant des zones dangereuses, est-elle autorisée à utiliser des moyens militaires si elle est attaquée? La réponse est oui. Faut-il accepter que l'aéroport de Sarajevo soit fermé au gré de la volonté des uns et des autres? La réponse est non, et il n'est pas nécessaire pour cela de changer les missions de la FORPRONU, ni de voter de nouvelles résolutions. Il faut être décidé à réagir et s'en donner les moyens.

Telle est la position de la France. Elle est présente dans les instances internationales. Elle en respecte les règles, mais elle affiche clairement depuis deux semaines qu'elle n'est pas décidée à se satisfaire de quelques déclarations aimables et de condoléances pour ses morts.

C'est conformément à cette position que nous avons agi depuis. Nous avons, il faut le reconnaître, bénéficié du soutien résolu de nos amis britanniques. Le groupe de contact s'est réuni, ce qui n'était pas gagné d'avance, les Américains n'étant pas très favorables à cette réunion voilà encore une dizaine de jours. Ils se sont résolus, à ma demande, à y participer et le groupe de contact, après cinq heures de discussions et de travail, est parvenu à des conclusions contre lesquelles nous n'avons rien à redire puisqu'elles correspondent très exactement aux demandes que nous avons présentées. Nous devons donc être satisfaits.

Il s'agit maintenant de passer à la phase active, et vous m'avez justement interrogé sur les éléments du nouveau dispositif militaire.

Ce dispositif, la force de réaction rapide, est destiné à donner à la FORPRONU les moyens de faire face à des situations de crise, notamment à des agressions, en mettant à sa disposition des troupes dotées de l'armement nécessaire et déployées sur le terrain.

Comme M. Millon le rappelait tout à l'heure, avec les britanniques et les Néerlandais, lesquels apportent une contribution de 250 à 300 hommes, ce qui n'est pas négligeable en proportion de leur population, et prennent une part très active dans le règlement de la crise bosniaque - nous avons décidé que nos soldats revêtiraient leurs uniformes nationaux, qu'ils disposeraient de moyens nationaux, qu'ils ne porteraient pas de casque bleu et qu'ils ne peindraient pas en blanc leur matériel et leurs véhicules. Bref, ce seront des combattants disponibles : disponibles pour se défendre, disponibles pour riposter, et disponibles dans un délai très rapide puisqu'ils seront déjà sur le territoire de la Bosnie dont il faut rappeler qu'il est de dimension modeste. Cette force de réaction rapide dépendra de la FORPRONU, sans pour autant y être intégrée, et tous les personnels porteront le badge de l'ONU. Elle sera placée sous le contrôle opérationnel du commandant de la FORPRONU pour l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire sous le contrôle opérationnel du général Janvier.

Elle sera commandée par un général français assisté d'un officier supérieur britannique. L'expression « contrôle opérationnel » signifie que c'est le général Janvier, en tant que chef de la FORPRONU, qui

donnera instruction d'accomplir les missions, et que la force de réaction rapide elle-même définira les modalités d'accomplissement de ses missions.

Nous demeurons donc dans le cadre de l'ONU. Nous étions d'accord sur ce point, et, pour répondre à certaines de vos interrogations ainsi qu'à des critiques parfois un peu injustes à l'égard de la position russe, je préciserai qu'au cours de la rencontre du groupe de contact, à La Haye, M. Kozyrev a beaucoup insisté sur la nécessité de placer ce dispositif sous le contrôle de l'ONU. Il craignait - il l'a dit à nouveau publiquement depuis - que ce dispositif ne soit placé sous le contrôle de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Cela n'a jamais été dans nos intentions, vous vous en doutez bien. Vous pouvez peut-être le soupçonner d'autres, mais pas de nous.

Il est légitime que ce dispositif militaire, qui vient en appui de la FORPRONU, se situe dans le cadre des missions qui sont confiées à celle-ci et en très étroite coordination avec l'Organisation des Nations unies. Telle est la configuration de la FORPRONU.

Je fais ce que je peux pour que l'on aille plus loin. Il me paraît nécessaire qu'un corridor permanent soit ouvert entre Sarajevo et l'extérieur. Il me semble indispensable d'assurer la sécurité de l'aéroport de Sarejevo, ainsi que la libre circulation entre celui-ci et la ville. C'est parce qu'on a renoncé à cela, c'est parce qu'on s'est laissé « grignoter » jour après jour que l'on est aujourd'hui dans une impasse. Il faut refuser une telle situation.

Je crois avoir ainsi tenté de répondre à un certain nombre de vos questions portant sur l'impuissance des Nations unies et sur l'ambiguïté de notre mission.

En fait, notre mission n'est pas ambiguë, mais elle a pu l'être. Depuis quelques semaines, nous faisons tout ce qu'il faut pour « forcer les choses », lever l'ambiguïté et clarifier la situation. Je ne crois pas qu'un changement de mandat soit nécessaire. Mais je reconnais volontiers qu'il s'agit là d'un point de droit et d'une question d'appréciation politique. En matière internationale, le droit et l'appréciation politique sont généralement très proches.

Cette question sera examinée par l'ONU. La France considère qu'il n'est pas nécessaire de modifier le mandat de la FORPRONU.

Le dernier point que je souhaitais aborder concerne les initiatives à prendre.

Nous devons faire en sorte - j'espère répondre ainsi à vos questions, notamment à celles qui ont été très clairement et très brillamment formulées par M. de Villepin - que la FORPRONU soit désormais à l'abri de ce qui lui est arrivé. Je ne dis pas qu'elle doit être à l'abri de toutes les difficultés, car lorsque l'on porte l'uniforme et lorsque l'on est déployé au cœur d'un conflit, naturellement, on s'expose, mais pas à l'humiliation. Désormais, nous ferons en sorte de ne plus être aussi aisément placés en situation difficile.

Notre détermination est totale, mais notre préoccupation reste entière : comment retrouver le chemin de la paix ?

Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne vais pas plus que les autres sortir de mon chapeau ou de l'une de mes poches le « plan miracle », le remède.

Plusieurs d'entre vous ont souhaité la réunion d'une conférence internationale. L'idée est excellente, à cette réserve près que ceux que l'on invite veuillent bien venir et qu'ils aient l'intention de conclure. Cela finira forcément un jour ou l'autre, le plus tôt possible je

l'espère, par une conférence internationale. Cependant, d'ici là, laissez-moi simplement poser trois principes qui doivent guider notre action.

D'abord, nous devons être unis. M. de La Malène évoquait les divergences entre les uns et les autres, j'en ai parlé moi-même. Il est indispensable que les grandes puissances, au moins elles, expriment un même point de vue si elles veulent avoir quelque espoir de convaincre les frères ennemis. La convergence des vues et des initiatives des pays les plus importants et, d'une manière générale, des Nations unies est essentielle. Aussi, le groupe de contact est extrêmement important pour essayer de mettre d'accord les uns et les autres. De même, il est très important d'avoir le soutien de l'Union européenne. Il s'agit tout de même des quinze pays européens qui se retrouvent et qui expriment leurs points de vue.

Ensuite, je maintiens que nous devons être très fermes sur nos positions. Nous n'aboutirons pas en faisant preuve de faiblesse. Nous aurions grand tort de mettre le doigt dans l'engrenage de la mise en cause des frontières en Europe. En effet, derrière le cas présent se profilent beaucoup d'autres situations qui comportent de grands risques et que nous devons soigneusement éviter.

Enfin, nous devons être imaginatifs. La fermeté sur cette question des frontières doit s'accompagner d'une très grande capacité d'imagination pour répondre aux particularités de la situation.

Tout à l'heure, M. Habert a tracé un panorama rapide et brillant de l'histoire des Balkans. Oui, ainsi est la Bosnie-Herzégovine, complexe, n'ayant sans doute jamais vraiment existé comme telle, associant des peuples aux origines, aux religions et aux cultures très différentes. Ces peuples se sont affrontés à de nombreuses reprises et pas uniquement depuis 1992. Il faut tenir compte de tout cela et être imaginatifs pour élaborer les solutions répondant à l'attente qu'ils expriment.

Si nous réussissons à être unis, au niveau des grandes puissances, si nous sommes fermes, rigoureusement fermes sur les principes qui sont les nôtres et si nous sommes capables d'un peu d'imagination, il n'est pas impossible que de nouvelles initiatives soient prises et qu'elles débouchent sur des résultats positifs.

La prochaine initiative sera sans aucun doute la désignation d'un médiateur lorsque les otages auront été tous libérés – je répète que nous demandons leur libération immédiate et sans condition et que nous ne céderons pas sur ce point – et quand la négociation entreprise par l'envoyé américain auprès de M. Milosevic aura abouti. Il sera alors possible, sur le terrain bosniaque où nous nous retrouverons, d'étudier les éléments d'une possible médiation afin de mettre les partenaires autour de la même table et de rechercher avec eux une solution. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. Le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée sous le numéro 303 et distribuée.

6

NOMINATION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires économiques et la commission des affaires culturelles ont présenté des candidatures pour deux organismes extraparlamentaires.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et le Sénat désigne :

M. François Gerbaud comme membre titulaire du Conseil supérieur de l'aviation marchande ;

M. Adrien Gouteyron comme membre titulaire et M. François Lesein comme membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires.

7

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe du Rassemblement pour la République a présenté une candidature pour la commission des affaires économiques et du Plan et une candidature pour la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame :

M. Jacques Sourdille, membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Roger Besse, démissionnaire.

M. Roger Besse, membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Jacques Sourdille, démissionnaire.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière, le rapport annuel pour 1994 du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

9

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 26 mai 1995, l'informant que :

La proposition d'acte communautaire E 194 « proposition de règlement CE du Conseil relatif aux statistiques des échanges de biens de la Communauté et de ses Etats membres avec les pays tiers » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 22 mai 1995 ;

Et la proposition d'acte communautaire E 388 « proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la CE et la Barbade, Belize, la République du Congo, Fidji, la République coopérative de Guyana, la République de la Côte-d'Ivoire, la Jamaïque, la République du Kenya, la République démocratique de Madagascar, la République du Malawi, l'île Maurice, la République du Surinam, Saint-Christophe et Nevis, le Royaume du Swaziland, la République unie de Tanzanie, Trinité-et-Tobago, la République d'Ouganda, la République du Zimbabwe et la République de Zambie sur l'adhésion de ce dernier pays au protocole n° 8 sur le sucre ACP, annexé à la quatrième convention ACP-CEE » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 22 mai 1995.

M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 6 juin 1995, l'informant qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 29 mai 1995 :

La proposition d'acte communautaire E 396 COM (95) 61 FINAL - proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3284/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet de subventions de la part de pays non membres de la Communauté européenne ;

La proposition d'acte communautaire E 397 COM (95) 63 FINAL - proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3283/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne ;

Et la proposition d'acte communautaire E 408 COM (95) 153 FINAL - proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3313/94 du Conseil du 22 décembre 1994 relatif au régime transitoire applicable aux importations en Autriche, en Finlande et en Suède de certains produits textiles soumis au règlement CEE n° 3951/92, CEE n° 3030/93 et CE n° 517/94.

10

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT PORTANT SUR DES SUJETS EUROPÉENS

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat portant sur des sujets européens suivantes :

I. - Erigeant la concurrence au rang d'unique vecteur de l'efficacité économique et sociale, les instances de l'Union européenne et, en tout premier lieu, la Commission mènent actuellement une offensive de grande envergure contre les services publics et les entreprises du secteur public et nationalisé.

Estimant que l'énergie, la poste, les télécommunications, les transports ferroviaires et aériens sont des secteurs économiques déterminants pour la structuration de notre territoire, le développement et l'emploi, Mme Hélène Luc demande à M. le Premier ministre d'exposer au Sénat les mesures qu'il compte prendre pour défendre les services publics de notre pays.

Elle insiste tout particulièrement sur les garanties qu'EDF-GDF, la poste, France-Télécom, la SNCF, Air France et Air Inter offrent en matière de sécurité d'approvisionnement, de continuité du service public, d'égalité d'accès et de traitement pour tous les usagers sur l'ensemble du territoire.

Elle demande au Gouvernement de s'opposer résolument, y compris en usant de son droit de veto, à tout projet de décision communautaire tendant à porter atteinte à nos services publics. (N° QE 1.)

II. - M. Jacques Oudin attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur les initiatives prises depuis quelques années par la Commission européenne dans le domaine des services publics industriels et commerciaux. Certaines de ces propositions créent un risque non négligeable de déstabilisation d'entreprises qui jouent un rôle essentiel dans l'économie française et qui contribuent à la cohésion nationale par leur rôle dans l'aménagement du territoire.

Il lui demande si la Commission européenne ne fait pas prévaloir une interprétation abusive de la notion de concurrence pour libéraliser ces secteurs, négligeant l'article 90-2 du traité de Rome, qui prévoit pourtant la protection des missions d'intérêt économique général. La Cour de justice des Communautés européennes a d'ailleurs récemment commencé de reconnaître l'importance de ces missions dans une jurisprudence qui reste à confirmer.

Se félicitant que le Premier ministre ait, dans sa déclaration de politique générale, annoncé que « La France œuvrera pour que les nécessaires évolutions réglementaires préservent la qualité des services publics dans le respect des traditions d'organisation nationale », il demande en outre à M. le ministre délégué s'il ne serait pas souhaitable, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale de 1996, d'envisager une modification des dispositions du traité de Rome consacrées aux missions de service public, afin que celles-ci soient davantage prises en compte dans le développement futur de l'Union européenne.

Il lui demande en particulier son sentiment sur une éventuelle révision de l'article 90-3 du traité, qui permettrait d'associer systématiquement au processus décisionnel les instances disposant d'une légitimité démocratique - Parlement européen et Conseil des ministres. (N° QE 2.)

Conformément aux articles 79, 80 et 83 bis du règlement, ces questions orales avec débat portant sur des sujets européens ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

11

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la sûreté nucléaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 304, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

12

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Jung un rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat, sur les travaux de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la session ordinaire - 1994 - de cette assemblée, adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 302 et distribué.

13

**DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE
AU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 24 MAI 1995****DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI**

M. le président. M. le président du Sénat a reçu, le 29 mai 1995, de Mme Françoise Seligmann une proposition de loi visant à distinguer clairement les bulletins blancs des bulletins nuls dans les résultats électoraux.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 299, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président du Sénat a reçu, le 30 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1996 : Aperçu général, volume 6 - Cour des comptes.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E 422 et distribuée.

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président du Sénat a reçu, le 1^{er} juin 1995, de M. Jacques Legendre un rapport fait au nom de la

commission des affaires culturelles sur la proposition de résolution (n° 134, 1994-1995), présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement par M. Michel Caldaguès sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0188 (COD) établissant un programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne KALÉIDOSCOPE 2000 et la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0189 (COD) concernant l'établissement d'un programme de soutien dans le domaine du livre et de la lecture ARIANE (n° E 325).

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 300 et distribué.

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président du Sénat a reçu, le 1^{er} juin 1995, de M. Jean Cluzel, un rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur l'évolution du système audiovisuel au Canada : quels enseignements pour la France ?

Ce rapport d'information sera imprimé sous le numéro 301 et distribué.

14

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Aucune proposition d'inscription à l'ordre du jour du Sénat n'a été présentée.

Dans ces conditions, le président du Sénat convoquera le Sénat après la réunion d'une conférence des présidents qui fixera la suite de nos travaux.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Au cours de sa séance du mercredi 7 juin 1995, le Sénat a désigné :

M. François Gerbaud pour siéger en qualité de membre titulaire au sein du Conseil supérieur de l'aviation marchande, en remplacement de M. Jean-François Le Grand devenu président de cet organisme ;

M. Adrien Gouteyron pour siéger en qualité de membre titulaire, et M. François Lesein pour siéger en qualité de membre suppléant au sein de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires créé en application du décret n° 95-591 du 6 mai 1995.

**NOMINATION DE MEMBRES
DE COMMISSIONS PERMANENTES**

Dans sa séance du mercredi 7 juin 1995, le Sénat a nommé :

M. Roger Besse membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Jacques Sourdille, démissionnaire ;

M. Jacques Sourdille membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Roger Besse, démissionnaire.

NOMINATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Dans sa séance du mercredi 31 mai 1995, la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a désigné M. Alain Lambert comme rapporteur général, en remplacement de M. Jean Arthuis.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Pierre Laffitte a été nommé rapporteur du projet de loi n° 264 (1994-1995) portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives n° 93/83 du Conseil des Communautés européennes du 27 septembre 1993 relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble et n° 93/98 du Conseil des Communautés européennes du 29 octobre 1993 relative à l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins.

M. Jean-Paul Hugot a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 239 (94-95) de M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues portant création d'un système de distinction cohérent pour les bénévoles des sociétés musicales et chorales.

M. Jean-Paul Hugot a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 243 (94-95) de M. Marc Lauriol et plusieurs de ses collègues portant création du conseil des utilisateurs de musique et relative aux comptes des sociétés de perception et de répartition des droits.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Louis de Catuelan a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 227 (94-95) de M. Louis Minetti relative à la prévention des inondations et à l'indemnisation juste et totale de toutes les personnes qui en sont victimes.

M. Maurice Lombard a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 262 (94-95) de M. Philippe Marini relative au calcul des suppléments de loyers que les organismes HLM peuvent demander aux locataires dont les ressources sont supérieures aux plafonds réglementaires.

M. Maurice Lombard a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 269 (94-95) de M. Jacques Bimbenet relative aux transports en commun d'enfants.

M. Gérard César a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 275 (1994-1995) de M. Louis Minetti sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (n° E 401).

M. Jean-Jacques Robert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 282 (1994-1995) de M. Philippe Marini modifiant la loi d'orientation n° 73-1193 du commerce et de l'artisanat.

M. Gérard César a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 284 (1994-1995) de M. Jacques Genton sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (n° E 401).

M. Henri Revol a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 292 (1994-1995) de MM. Henri Revol et Robert Laucournet sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, la directive 93/36/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et la directive 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, ainsi que la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 93/38/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° E 404).

M. Paul Girod a été nommé rapporteur sur la proposition de loi n° 253 (1994-1995) de M. Paul Graziani, visant à instituer une modulation de la cotisation de taxe professionnelle en fonction de la capacité contributive des redevables.

M. Claude Belot a été nommé rapporteur sur la proposition de loi n° 273 (1994-1995) de M. François Gerbaud et plusieurs de ses collègues, portant obligation pour le Gouvernement

d'établir un rapport d'information à l'attention du Parlement concernant les conséquences de l'éventuelle mise en place de diverses mesures fiscales et de commenter les effets de ces mesures sur l'aménagement du territoire de la Nation.

COMMISSION DES LOIS

M. Yann Gaillard a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 230 (1994-1995) de M. Philippe Marini visant à instituer un statut professionnel des promoteurs-constructeurs.

M. André Bohl a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 233 (1994-1995) de M. Philippe Richert visant à réformer la faillite civile en Alsace-Moselle.

M. Alphonse Arzel a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 234 (1994-1995) de M. Bernard Guyomard relative à l'élection du Président de la République.

M. Jean-Paul Delevoye a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 240 (1994-1995) de M. Louis Souvet visant à clarifier les conditions d'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes de plus de 5 000 habitants.

M. Charles Lederman a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 249 de Mme Marie-Claude Beaudou tendant à protéger contre la contestation de l'existence des génocides et notamment du génocide dont le peuple arménien fut victime.

Mme Françoise Seligmann a été nommée rapporteur de sa proposition de loi n° 254 (1994-1995) portant dispositions diverses relatives au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.

M. Jean-Paul Delevoye a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 259 (1994-1995) de M. Philippe Marini relative au stationnement des gens du voyage.

M. Charles Jolibois a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 263 (1994-1995) de M. Hubert Haenel tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc.

M. Lucien Lanier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 277 de M. Pierre Lagourgue en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise (E-405).

DÉLAI LIMITE POUR LE DÉPÔT DES AMENDEMENTS À UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

En application de l'article 73 bis, alinéa 7, du règlement, la commission des affaires culturelles a fixé au **lundi 12 juin, à 17 heures**, le délai limite pour le dépôt des amendements à la proposition de résolution qu'elle a adoptée sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0189 (COD) établissant un programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne Kaléidoscope 2000 et la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0189 (COD) concernant l'établissement d'un programme de soutien dans le domaine du livre et de la lecture Ariane (n° E-325).

Le rapport n° 300 (1994-1995) de M. Jacques Legendre sera mis en distribution mardi 6 juin 1995.

Les amendements devront être déposés directement au secrétariat de la commission des affaires culturelles et seront examinés par la commission lors de sa réunion du jeudi 15 juin 1995 (10 heures).